

Révision de la numérotation des règlements

Veillez prendre note qu'un ou plusieurs numéros de règlements apparaissant dans ces pages ont été modifiés depuis la publication du présent document. En effet, à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c. R-2.2.0.0.2), le ministère de la Justice a entrepris, le 1^{er} janvier 2010, une révision de la numérotation de certains règlements, dont ceux liés à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Pour avoir de plus amples renseignements au sujet de cette révision, visitez le http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

BILAN ANNUEL 2007-2008



Juin 2009

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-4852

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Site Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec,
ISBN : 978-2-550-55540-7
© Gouvernement du Québec, 2008

Note au lecteur

Le bilan annuel de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau (PNE) est rédigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en collaboration avec ses partenaires ministériels. Ce bilan gouvernemental est le cinquième depuis la publication de la PNE en novembre 2002. Il s'agit du dernier bilan à paraître avant la sortie de l'évaluation de la PNE.

Les bilans précédents sont disponibles sur le site Internet du MDDEP sous la rubrique Eau/Politique nationale de l'eau.

Rédaction et coordination

Julie Ferland

Direction des politiques de l'eau

Service de la gestion intégrée de l'eau

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Remerciements

À tous les membres de la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau et, plus particulièrement, à celles et à ceux qui ont participé à l'élaboration du bilan 2007-2008 et à la rédaction des textes, notamment : André Ouellette, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), Élisabeth Sénéchal, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Jean-François Bergeron et Philippe Raymond, ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Albert Daveluy, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Pierre Chebou, ministère des Transports du Québec (MTQ), Stéphane Caux, ministère du Tourisme (MTO) et Sylvie Poudrier, Secrétariat aux affaires autochtones (SAA).

À toutes les personnes-ressources du MDDEP qui ont participé à l'élaboration du Bilan 2007-2008 et à la rédaction des textes et, plus particulièrement, à celles et à ceux qui sont rattachés aux directions suivantes : Direction générale des politiques, Direction générale du développement durable, Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales, Direction générale de l'administration et des évaluations environnementales et Centre de contrôle environnemental du Québec.

SOMMAIRE

Le présent bilan expose les aspects administratifs ainsi que l'avancement des actions découlant des 57 engagements du gouvernement inscrits dans la Politique nationale de l'eau (PNE) pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Voici un sommaire des réalisations au 31 mars 2008 :

- 68 % des actions issues des 57 engagements de la PNE étaient en cours, 10 % n'avaient pas fait l'objet de travaux durant l'année et 22 % étaient complétées;
- **368 ETC** (Équivalent temps complet) ont contribué, de manière directe ou indirecte, à la mise en œuvre de la PNE en 2007-2008;
- les dépenses totales s'élèvent à **378 M\$**. Cette somme comprend les aides financières accordées en subventions et en contrats (359 M\$) ainsi que les salaires et frais de fonctionnement.

En se basant sur les axes d'intervention, on constate que les efforts en ressources financières ont été répartis de la façon suivante :

- 0,04 M\$ pour la révision du cadre juridique concernant l'eau;
- 3,5 M\$ pour la gestion par bassin versant;
- 3,1 M\$ pour le développement des connaissances sur l'eau;
- 0,05 M\$ pour l'instauration d'instruments économiques;
- 0,3 M\$ pour le renforcement des partenariats et des relations du Québec;
- 0,8 M\$ pour la gestion intégrée du Saint-Laurent;
- 129,9 M\$ pour la protection de l'eau potable;
- 4,0 M\$ pour la protection des écosystèmes aquatiques;
- 41,5 M\$ pour l'assainissement agricole;
- 0,6 M\$ pour l'assainissement industriel;
- 56,2 M\$ pour l'assainissement municipal;
- 136,8 M\$ pour les infrastructures municipales et les services d'eau;
- 0,9 M\$ pour les activités récréotouristiques liées à l'eau;
- 0,2 M\$ pour le suivi et l'évaluation de la PNE.

En cumulant les données des bilans précédents, on estime que **1 752 ETC** ont contribué à la réalisation des engagements de la PNE et que près de **1,04 G\$** ont été associés à sa mise en œuvre depuis sa publication, en novembre 2002.

Les principales réalisations pour l'année 2007-2008 sont :

- Les travaux reliés à l'élaboration du **projet de Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection** (projet de loi 92) qui constituent une étape dans la révision du cadre juridique;
- La poursuite du soutien financier (3,3 M\$) et technique aux organismes de bassin versant (OBV) et l'approbation de quatre plans directeurs de l'eau, soit ceux des bassins versants des rivières Etchemin, L'Assomption, Montmorency et Saint-Maurice;
- L'annonce de la création du **Bureau des connaissances sur l'eau** et des investissements de 13,5 M\$ pour le développement des connaissances sur l'eau;
- La poursuite de la participation du Québec aux dossiers qui assurent la continuité du respect des engagements officiels du gouvernement du Québec auprès de l'Ontario et des huit États américains des Grands Lacs, par la

signature de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

- La dissolution du Comité Saint-Laurent provisoire (CSLp) et la création d'un comité directeur fédéral-Québec sur la GISL afin d'assurer la supervision de la continuation des travaux entrepris par les trois groupes de travail issus du CSLp;
- L'engagement des gouvernements du Canada et du Québec à investir respectivement 80,8 M\$ et 33,4 M\$ sur cinq ans pour un budget global de 114,2 M\$ pour la mise en œuvre de l'Entente « *Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010* »;
- La mise sur pied, à la fin de l'année 2007, d'un groupe de travail bilatéral Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées dans les eaux québécoises;
- Le maintien des versements de l'aide financière pour la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de **l'eau potable** par le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- La poursuite des dépenses (1,6 M\$) réservés à la gestion des problèmes de **santé reliés à l'eau** et plusieurs activités de prévention réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la protection d'un nouveau site comprenant des **milieux humides**, portant ainsi la superficie du territoire québécois à 4,91 % en aires protégées;
- Trois des onze groupes de travail sur la révision et la conversion du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) dans les forêts du domaine de l'État en Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) ont touché directement les problématiques, les enjeux et les pistes de solution reliés à la protection des milieux aquatiques, humides et riverains;
- La poursuite des actions relatives à **l'assainissement agricole**, dont le soutien à la conformité réglementaire, la démarche d'accompagnement ferme par ferme, le Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et le bilan de phosphore;
- La large diffusion, auprès des intervenants du milieu agricole, de l'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) conçu afin de faciliter le choix des pesticides les moins à risque pour la santé et l'environnement;
- La phase II du portrait aquaenvironnemental, prévue dans l'entente de partenariat sur la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ), était complétée dans 39 entreprises et amorcée dans 14 entreprises supplémentaires;
- La délivrance d'une deuxième génération d'attestations d'assainissement pour le secteur des pâtes et papiers;
- La poursuite de la rédaction d'attestations d'assainissement, dans le secteur de l'industrie minérale, et de la première transformation des métaux;
- La préparation d'un troisième décret visant à assujettir le secteur de la chimie au processus des attestations d'assainissement;
- Le maintien des versements d'aide financière gouvernementale réservés à **l'assainissement municipal**, notamment pour la réalisation de travaux d'élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement;

- Le maintien des versements d'aide financière gouvernementale consacrés à la **pérennité des infrastructures municipales**, en particulier au renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
- Les travaux de restauration des bâtiments de la station piscicole de Baldwin-Coaticook ont été achevés;
- Au cours de l'hiver 2007, la pêche blanche a été autorisée au lac Delage et des activités de pêche à gué ont été organisées sur la rivière Saint-Charles afin de souligner le 400^e anniversaire de la ville de Québec;
- En 2007-2008, une troisième route bleue, la *Route bleue de la Gaspésie*, a été inaugurée et d'autres routes étaient en chantier dans les régions de Québec - Chaudière-Appalaches, Charlevoix, Montréal-Haut-Saint-Laurent et Duplessis.

Le premier chapitre du bilan fait état de l'avancement des actions et présente les ressources humaines et financières investies en 2007-2008. Une comparaison avec les bilans précédents est présentée, de même que les dépenses par ministère, de 2003 à 2008.

Le chapitre 2 met en relief les principales réalisations de cette cinquième année de mise en œuvre relativement aux 14 axes d'intervention de la PNE, énumérés plus haut.

Finalement, le chapitre 3 présente quelques constats découlant des bilans de 2003 à 2008.

L'annexe 1 présente les données sur les ressources humaines et financières consacrées à la mise en œuvre de la PNE en 2007-2008; l'annexe 2 présente les dépenses totales du gouvernement associées à la mise en œuvre de la PNE de 2003 à 2008 par engagement et, l'annexe 3 présente l'état d'avancement des actions des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau.

TABLE DES MATIÈRES

NOTE AU LECTEUR.....	III
SOMMAIRE	V
CHAPITRE 1 BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES INVESTIES.....	1
1.1 LA TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA PNE	1
1.2 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS	2
1.3 LES RESSOURCES INVESTIES EN 2007-2008.....	3
1.3.1 Bilan annuel 2007-2008.....	3
1.3.2 Bilan par axe d'intervention de la Politique	3
1.4 COMPARAISON DES BILANS ANNUELS DE 2003 À 2008.....	4
1.4.1 Bilan total 2003 à 2008.....	4
1.4.2 Dépenses par axe d'intervention de la PNE (2003-2008).....	5
1.4.3 Dépenses par ministère de 2003 à 2008	5
CHAPITRE 2 LES RÉALISATIONS PAR AXE D'INTERVENTION.....	8
2.1 LA RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU	8
2.1.1 La révision du cadre juridique.....	8
2.2 LA GESTION PAR BASSIN VERSANT	8
2.2.1 Le financement et le soutien technique	8
2.2.2 Les plans directeurs de l'eau	9
2.2.3 Les indicateurs relatifs à la gestion par bassin versant.....	10
2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'EAU	11
2.3.1 Le regroupement et le développement de l'information.....	11
2.3.2 Les indicateurs relatifs au développement des connaissances.....	14
2.4 L'INSTAURATION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR LA GOUVERNANCE	15
2.4.1 Les redevances.....	15
2.4.2 L'indicateur relatif aux redevances	15
2.5 LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES RELATIONS DU QUÉBEC.....	15
2.5.1 Le partenariat avec les Autochtones	16
2.5.2 La participation du Québec dans le système Grands Lacs–Saint-Laurent	16
2.5.3 La participation du Québec aux ententes, aux organisations et aux forums internationaux ..	18
2.5.4 Les indicateurs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec.....	18
2.6 LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT	19
2.6.1 Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent	19
2.6.2 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.....	19
2.6.3 Les indicateurs relatifs à la gestion du Saint-Laurent	20
2.7 L'ASSURANCE D'UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ ET SÉCURITAIRE	20
2.7.1 Le soutien à la mise aux normes des usines municipales de traitement de l'eau potable	21
2.7.2 La consolidation du réseau de santé publique	21
2.7.3 Les indicateurs relatifs à l'eau potable.....	22
2.8 LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES	23
2.8.1 La restauration et la protection des habitats fauniques.....	23
2.8.2 La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	24
2.8.3 La protection des milieux humides et des espaces naturels	24
2.8.4 L'aménagement forestier	26
2.8.5 Les indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes aquatiques	27

2.9	L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE	27
2.9.1	<i>Le soutien à la conformité réglementaire.....</i>	28
2.9.2	<i>Le plan agroenvironnemental de fertilisation et le bilan de phosphore.....</i>	29
2.9.3	<i>La réduction de l'usage des pesticides.....</i>	29
2.9.4	<i>Les autres actions dans le domaine agricole</i>	30
2.9.5	<i>Les indicateurs relatifs à l'assainissement agricole</i>	31
2.10	L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL.....	32
2.10.1	<i>La réduction des rejets industriels (PRRI).....</i>	32
2.10.2	<i>La restauration des parcs à résidus miniers.....</i>	33
2.10.3	<i>Les indicateurs relatifs à l'assainissement industriel.....</i>	34
2.11	L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL.....	34
2.11.1	<i>L'assainissement municipal.....</i>	35
2.11.2	<i>Les indicateurs relatifs à l'assainissement municipal</i>	37
2.12	LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LA GESTION DES SERVICES D'EAU.....	37
2.12.1	<i>La pérennité des infrastructures municipales.....</i>	38
2.12.2	<i>La gestion des services d'eau</i>	38
2.13	LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU	41
2.13.1	<i>La relance de la pêche récréative.....</i>	41
2.13.3	<i>Le sentier maritime du Saint-Laurent.....</i>	42
2.13.4	<i>Les croisières internationales.....</i>	42
2.13.4	<i>Les indicateurs relatifs aux activités récréotouristiques</i>	43
2.14	LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE.....	44
2.14.1	<i>Le suivi.....</i>	44
2.14.2	<i>Les indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE.....</i>	44
CHAPITRE 3 CONSTATS ET CONCLUSION		45
ANNEXE 1 BILAN 2007-2008 DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES		47
ANNEXE 2 DÉPENSES DU GOUVERNEMENT ET RESSOURCES HUMAINES INVESTIES DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PNE, PAR ENGAGEMENT 2003-2008		54
ANNEXE 3 PLAN D'ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU		56

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES

Liste des figures

Figure 1	Comparaison des dépenses par axe d'intervention de 2003 à 2007	5
Figure 2	Comparaison des dépenses des ministères de 2003 à 2007	6

Liste des tableaux

Tableau 1	État d'avancement des actions en 2007-2008	2
Tableau 2	Ressources investies par axe d'intervention en 2007-2008	4
Tableau 3	Ressources humaines et financières investies par les ministères de 2003 à 2008	7
Tableau 4	Plans directeurs de l'eau transmis au MDDEP	10
Tableau 5	Indicateurs relatifs à la gestion par bassin versant	10
Tableau 6	Indicateurs relatifs au développement des connaissances	14
Tableau 7	Indicateur relatif aux redevances	15
Tableau 8	Indicateurs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec	18
Tableau 9	Indicateurs relatifs à la gestion du Saint-Laurent	20
Tableau 10	Indicateurs relatifs à la protection de l'eau potable	22
Tableau 11	Nombre et superficie de sites protégés au Québec	25
Tableau 12	Indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes	27
Tableau 13	Indicateurs relatifs à l'assainissement agricole	31
Tableau 14	Indicateurs relatifs à l'assainissement industriel	34
Tableau 15	Indicateurs relatifs à l'assainissement municipal	37
Tableau 16	Indicateurs relatifs aux infrastructures municipales et services d'eau	40
Tableau 17	Indicateurs relatifs aux activités récréotouristiques	43
Tableau 18	Indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE	44

LISTE DES SIGLES

AAQ	Association des aquaculteurs du Québec
CBRM	Conseil de bassin de la rivière Montmorency
BVSM	Bassin versant Saint-Maurice
CAPSA	Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne
CARA	Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption
CBE	Comité de bassin de la rivière Etchemin
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine
CIC	Canards illimités du Canada
CMI	Commission mixte internationale
COBAKAM	Comité de bassin versant de la rivière Kamouraska
COBARIC	Comité de bassin de la rivière Chaudière
CRSNG	Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie
ETC	Équivalent temps complet
FOCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
GISL	Gestion intégrée du Saint-Laurent
GTI	Groupe de travail intergouvernemental
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRI	Ministère des Relations internationales
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec
NEDEM	Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier
OBV	Organisme de bassin versant
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier
PAA	Plan d'accompagnement agroenvironnemental
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDE	Plan directeur de l'eau
PNE	Politique nationale de l'eau
PPRLPI	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
PRRI	Programme de réduction des rejets industriels
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
RIVAGE	Comité de bassin versant RIVAGE de la rivière du Moulin
ROBVQ	Regroupement des organisations de bassin versant du Québec
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SIQ	Société immobilière du Québec
STRADDAQ	Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec
TICQ	Travaux d'infrastructures Canada-Québec
TIPNE	Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

CHAPITRE 1

BILAN DES ACTIONS ET DES RESSOURCES INVESTIES

1.1 LA TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA PNE

La Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau (TIPNE), coordonnée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est représentée par les 12 ministères et organismes suivants :

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- Ministère des Relations internationales (MRI);
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- Ministère de la Sécurité publique (MSP);
- Ministère du Tourisme (MTO);
- Ministère des Transports du Québec (MTQ);
- Secrétariat aux affaires autochtones (SAA);
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC);
- Société immobilière du Québec (SIQ).

Rappelons les numéros d'engagements pour lesquels les ministères sont maîtres d'œuvre.

Ministère	Numéro d'engagement	Total
MDDEP	1,2, 3,4, 5,6, 7,8, 9,11* ¹ , 14,15, 16,18, 21,22, 23,24, 26,29, 33,34, 41,42, 52, 54,57	27
MAMROT	17,36, 37,38, 39,40, 43,44, 45,46, 47,48, 49,51	14
MAPAQ	27*, 28,30, 31*, 32	5
MRNF	20,25, 35,53	4
MTO	55,56	2
MRI	12*	1
MSSS	19	1
SAA	10	1
SIQ	50*	1

¹ * Signifie que deux ministères sont maîtres d'œuvre de façon conjointe sur l'engagement en question.

1.2 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Le plan d'action, présenté à l'annexe 3, a été mis à jour à l'aide des 57 fiches de suivi sur les engagements de la Politique. Ces fiches sont acheminées annuellement au MDDEP par chaque ministère et organisme maître d'œuvre d'engagement.

En 2007-2008, le bilan a permis de constater que 68 % des actions retenues sont en cours de réalisation, que 22 % ont été complétées et que 10 % n'ont pas fait l'objet de travaux durant l'année (inactives ou reportées). Par rapport au bilan précédent, nous constatons une légère augmentation des actions en cours ou en continu et une diminution des actions inactives ou reportées.

Tableau 1 État d'avancement des actions en 2007-2008

N ^o ENGAGEMENT	AXE D'INTERVENTION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS			TOTAL* (ACTIONS)
		COMPLÉTÉES	EN COURS OU EN CONTINU	INACTIVES OU REPORTÉES	
1	Cadre juridique	0	1	0	1
2 à 3	Gestion intégrée par bassin versant	2	4	0	6
4 à 8	Connaissances	2	7	1	10
9	Instruments économiques	0	1	0	1
10 à 13	Partenariats et relations du Québec	2	6	1	9
14 à 16	Gestion intégrée du Saint-Laurent	2	5	0	7
17 à 19	Protection de l'eau potable	2	2	2	6
20 à 25	Protection des écosystèmes	0	12	1	13
26	Stratégie d'assainissement	0	0	0	0
27 à 32	Assainissement agricole	4	12	0	16
33 à 35	Assainissement industriel	0	6	0	6
36 à 42	Assainissement municipal	3	11	1	15
43 à 51	Infrastructures et services d'eau	10	11	4	25
52 à 56	Activités récréotouristiques	1	5	2	8
57	Suivi et évaluation de la Politique	0	3	0	3
	Total	28	86	12	126
	Pourcentage	22	68	10	100

* Le total n'inclut pas les actions qui ont été abandonnées puisqu'elles ne requièrent plus de suivi.

Depuis l'élaboration du Plan d'action, en 2003, certaines actions initialement désignées ne nécessitent plus de suivi ainsi qu'il est précisé dans le Bilan 2006-2007.

1.3 LES RESSOURCES INVESTIES EN 2007-2008

1.3.1 Bilan annuel 2007-2008

Chaque année, les ministères sont appelés à évaluer les efforts en ressources humaines et financières associées à la mise en œuvre des engagements de la PNE. Ce bilan a été établi pour l'année financière commençant le 1^{er} avril 2007 et se terminant le 31 mars 2008.

Durant cette année financière, on constate que **368 ETC** (professionnels et techniciens) ont été associés à la mise en œuvre de la PNE. De plus, une somme de 359 M\$ a été versée en subventions et en contrats. Les dépenses totales, y compris les salaires², les frais de fonctionnement, les contrats et le versement de subventions (y compris celles du gouvernement fédéral), s'élèvent à **378 M\$**. On trouvera, à l'annexe 1, un bilan détaillé des ressources humaines et financières³ associées à la mise en œuvre des 57 engagements de la PNE.

1.3.2 Bilan par axe d'intervention de la Politique

Afin de ventiler le bilan global, nous avons regroupé les données de 2007-2008 (ressources humaines et financières) en fonction des axes d'intervention de la PNE.

Le tableau 2 nous permet de constater que, du total de l'argent dépensé en 2007-2008 (377,9 M\$), les sommes les plus importantes ont été attribuées aux infrastructures municipales et aux services d'eau (136,8 M\$ ou 36 %), à la protection de l'eau potable (129,9 M\$ ou 34 %), à l'assainissement municipal (56,2 M\$ ou 15 %) ainsi qu'à l'assainissement agricole (41,5 M\$ ou 11 %).

Les sommes investies dans les autres axes d'intervention varient de 40 000 \$ à 4 M\$ et représentent environ 4 % des dépenses globales.

² Comme dans les bilans précédents, le salaire moyen d'une professionnelle ou d'un professionnel a été fixé à 55 000 \$, le salaire moyen d'une technicienne ou d'un technicien à 35 000 \$ et les dépenses de fonctionnement à 3 000 \$ par ETC.

³ Les dépenses associées à la mise en œuvre de la PNE ont été effectuées dans le contexte des activités courantes des ministères et des organismes en vertu de programmes existants ou de l'application de règlements.

Tableau 2 Ressources investies par axe d'intervention en 2007-2008

Axes d'intervention	N° eng.	ETC (N)	Salaire et fonctionnement (M\$)	Subventions contrats (M\$)	Total* /axe (M\$)	Total axe (%)
Cadre juridique	1	0,56	0,032	0,011	0,04	0,01
Gestion intégrée par bassin versant	2 à 3	20,71	1,19	2,30	3,48	0,92
Connaissances	4 à 8	33,53	1,63	1,49	3,12	0,83
Instruments économiques	9	0,85	0,049	0,004	0,05	0,01
Partenariats et relations du Québec	10 à 13	4,10	0,24	0,07	0,31	0,08
Gestion intégrée du Saint-Laurent	14 à 16	7,49	0,42	0,36	0,78	0,21
Protection de l'eau potable	17 à 19	32,55	1,72	128,21	129,93	34,38
Protection des écosystèmes	20 à 26	40,16	2,16	1,80	3,96	1,05
Assainissement agricole	27 à 32	200,53	9,90	31,56	41,46	10,97
Assainissement industriel	33 à 35	7,6	0,42	0,18	0,60	0,16
Assainissement municipal	36 à 42	7,07	0,41	55,80	56,21	14,87
Infrastructures et services d'eau	43 à 51	4,88	0,28	136,51	136,79⁴	36,20
Récréotourisme	52 à 56	3,64	0,18	0,76	0,94	0,23
Suivi et évaluation de la Politique	57	4,17	0,24	0	0,24	0,06
Total		368,29	18,88	359,05	377,91	100 %

* Source : Données provenant des ministères et organismes et compilées par le MDDEP

1.4 COMPARAISON DES BILANS ANNUELS DE 2003 À 2008

1.4.1 Bilan total 2003 à 2008

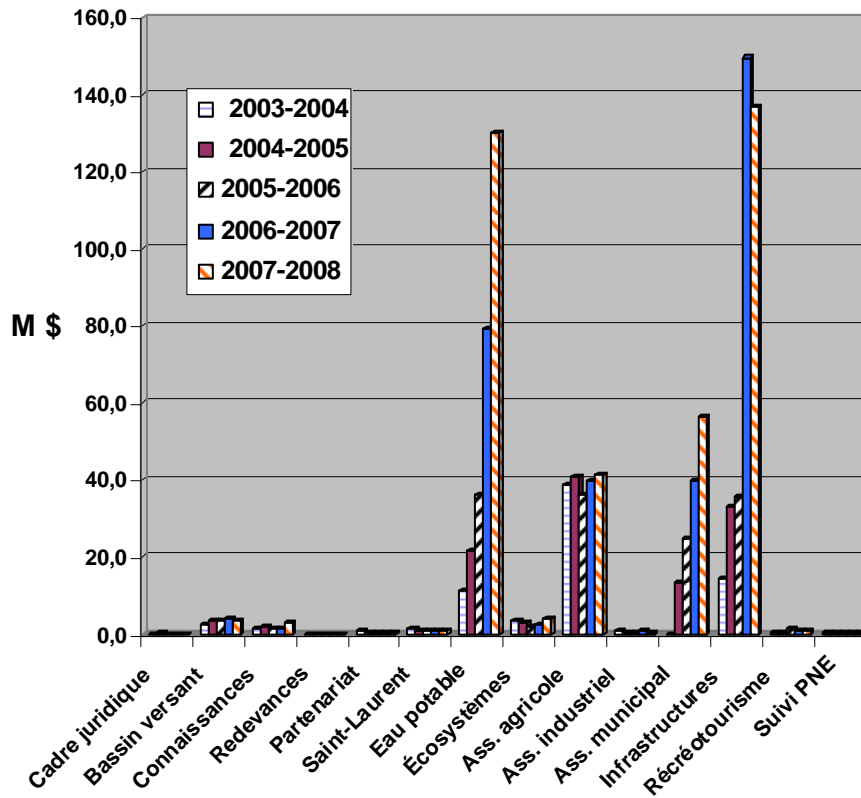
On estime à **1 752 ETC** le nombre des ETC associés à la mise en œuvre de la PNE de 2003 à 2008. Pour ce qui est des dépenses des années 2003 à 2008, on estime que près de **1,04 G\$** ont été associés à la réalisation d'activités inhérentes à la PNE depuis sa mise en œuvre, ce qui inclut les salaires, les frais de fonctionnement, les contrats et les subventions versées (tant provinciales que fédérales). De cette somme, la portion versée en contrats et en subventions s'élève à 948 M\$.

⁴ Outre les montants réellement investis en 2007-2008 en matière d'eau potable, d'eaux usées et de débordements des réseaux d'égout, le MAMROT s'engageait à verser un montant de 1,058 G\$ d'aide financière supplémentaire aux municipalités.

1.4.2 Dépenses par axe d'intervention de la PNE (2003-2008)

La rédaction des bilans annuels et la compilation des dépenses par axe d'intervention nous permettent de comparer les sommes investies d'année en année en correspondance avec chacun des axes de la PNE. Cela nous permet alors de savoir si les sommes investies se maintiennent, si elles diminuent ou si elles augmentent.

Figure 1 Comparaison des dépenses par axe d'intervention de 2003 à 2008



L'analyse de la figure 1 permet de faire les constats suivants :

- Des sommes de plus en plus importantes ont été consacrées à la protection de l'eau potable et à la consolidation du réseau de santé publique.
- Les sommes investies dans l'assainissement agricole se maintiennent.
- Des sommes de plus en plus importantes ont été investies dans l'assainissement municipal.
- L'aide financière aux municipalités pour renouveler leurs infrastructures est demeurée élevée par rapport aux premières années.

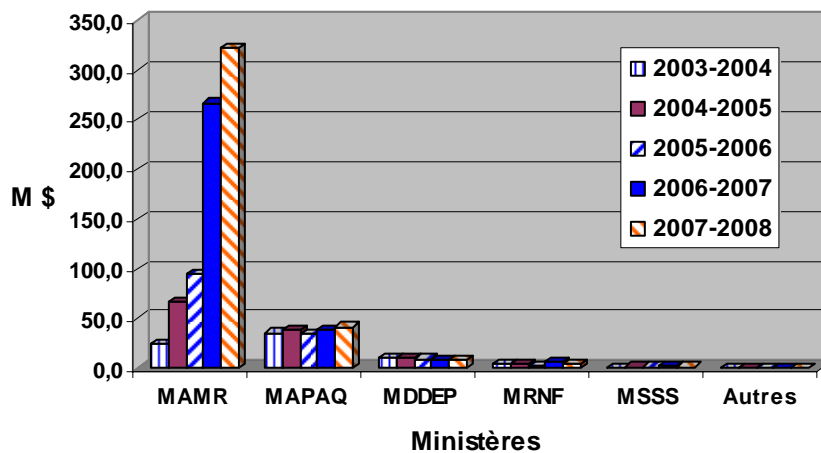
1.4.3 Dépenses par ministère de 2003 à 2008

La comparaison des dépenses gouvernementales par ministère permet d'observer l'évolution des dépenses de chaque ministère depuis la mise en œuvre de la PNE.

La figure 2 démontre que les dépenses effectuées par le MAMROT depuis 2003 sont toujours en hausse. Cette hausse est encore une fois justifiée par les investissements importants sur le plan de :

- la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable (engagement 17);
- la réalisation des actions visant à réduire les débordements des réseaux d'égout unitaires en temps de pluie (engagement 36);
- l'assainissement des eaux usées non traitées des petites municipalités (engagement 38);
- l'augmentation des dépenses relatives au renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout (engagement 43).

Figure 2 Comparaison des dépenses des ministères de 2003 à 2008



Les dépenses moyennes des autres ministères sont similaires d'une année à l'autre.

Le tableau 3 fournit plus de détails sur les dépenses des ministères (salaires et frais de fonctionnement, subventions ou contrats) d'année en année.

Tableau 3 Ressources humaines et financières investies par les ministères de 2003 à 2008

Ministère	Bilan 2003-2004				Bilan 2004-2005				Bilan 2005-2006				Bilan 2006-2007				Bilan 2007-2008				Total
	ETC	Sal.+ fct	Subv. contrat	Total*	ETC	Sal.+ fct	Subv. contrat	Total*	ETC	Sal.+ fct	Subv. contrat	Total*	ETC	Sal.+ fct	Subv. contrat	Total*	ETC	Sal.+ fct	Subv. contrat	Total*	
	N	M\$	M\$	M\$	N	M\$	M\$	M\$	N	M\$	M\$	M\$	N	M\$	M\$	M\$	N	M\$	M\$	M\$	
⁵ MAMROT	9	0,5	24,3	24,86	14	0,8	65,9	66,77	16	0,9	94	94,94	12,7	0,74	265,85	266,6	16,8	0,96	320,09	321	774,2
MAPAQ	160	8,3	27	35,36	139	7,1	30,6	37,75	165	8,4	26,3	34,85	155,7	8,02	31,11	39,13	191,6	9,78	8,99	41,32	188,4
MDDEP	153	7	3,1	10,19	150	6,8	3,2	10,03	124	5,9	3,2	9,13	108,7	5,29	3,35	8,65	93,1	4,64	4,35	8,99	46,99
MRNF	21	4,2	0,3	4,53	39	2,2	1,5	3,72	21	1,2	1,3	2,55	14,3	0,73	2,1	2,74	39	2,04	2,16	4,2	17,74
MSSS	3	0,2	0,5	0,76	20	1,1	0,2	1,37	20	1,1	0,2	1,37	25,6	1,32	0,31	1,64	25,7	1,32	0,31	1,64	6,78
MRI 2	0,5	0,03	0	0,03	1	0,1	0	0,1	1	0,06	0	0,08	0,5	0,06	0,02	0,06	0	0	0	0,02	0,29
MTQ	0,4	0,03	0	0,06	1	0	0,2	0,28	0,9	0,04	0	0,12	1,4	0,08	0,32	0,4	1,1	0,06	0,37	0,45	1,31
MTO	1	0	0,1	0,15	1	0	0,1	0,19	0,7	0,03	0,1	0,16	1,6	0,11	0,11	0,21	1,4	0,08	0,18	0,26	0,97
SAA	0,08	0,03	0	0,01	0,08	0,03	0	0,01	0,08	0,04	0	0,01	0,1	0,01	0	0,01	0,1	0,01	0	0,01	0,05

* Les sommes inscrites dans ces colonnes incluent les dépenses des ministères en subventions versées, en contrats attribués, en salaires et en frais de fonctionnement. La colonne ETC est à titre indicatif du nombre de ressources humaines associées aux sommes indiquées.

⁵ Outre les sommes réellement investies de 2003 à 2008 en matière d'eau potable, d'eaux usées et de débordements des réseaux d'égout, montant total engagé par le MAMROT au bénéfice des municipalités atteint maintenant 2,336 G\$.

CHAPITRE 2

LES RÉALISATIONS PAR AXE D'INTERVENTION

Le présent chapitre expose, par axe d'intervention, les réalisations de l'année 2007-2008 relatives à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau. À la fin de chacune des sections sur les axes d'intervention, un tableau comprenant des indicateurs est présenté afin de constater l'état d'avancement de chacun des engagements faisant partie de l'axe.

Pour connaître en détail l'évolution des dépenses, il faut se reporter à l'annexe 2 intitulée *Dépenses totales du gouvernement et ressources investies depuis la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, par engagement (2003-2008)*.

2.1 LA RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU

2.1.1 La révision du cadre juridique

- **Engagement 1** sur la révision du cadre.

La mise en œuvre de cet engagement est assurée par le MDDEP. La plupart des travaux associés à cette mise en œuvre sont inclus dans les autres engagements. Toutefois, les travaux associés à l'élaboration du projet de Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi 92) constituent une étape dans la révision du cadre juridique.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières investies dans cet engagement ont été de **0,56 ETC** et de **0,043 M\$**.

2.2 LA GESTION PAR BASSIN VERSANT

- **Engagement 2** sur la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;
- **Engagement 3** sur leur soutien technique et financier.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention ont été de **20,71 ETC** et de **3,5 M\$**. Cette somme comprend toujours la participation de tous les ministères et organismes et les subventions accordées aux organismes de bassin versant.

2.2.1 Le financement et le soutien technique

En 2007-2008, les 33 organismes de bassin versant prioritaires ont reçu 65 000 \$ chacun, soit la même somme qui leur a été versée durant l'année financière précédente. Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) a reçu quant à lui une subvention de 90 000 \$.

De plus, lors de la présentation du budget 2008-2009, le gouvernement a annoncé une enveloppe de 15 M\$ sur cinq ans, destinée aux organismes de bassin, afin d'étendre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant à l'ensemble du Québec méridional. Cette action découle du plan d'action stratégique sur les algues bleu-vert de septembre 2007 :

« Entreprendre, en concertation avec le ROBVO, une démarche de redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance; évaluer les ressources requises et les modalités d'implantation. » (Action 1.9.)

En ce qui concerne le soutien technique, une nouvelle fiche d'information sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant a été rédigée et mise en ligne sur le site Internet du MDDEP, sous la rubrique **Eau – Bassins versants** :

- *Aide-mémoire pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau* (juin 2007)

De plus, le MDDEP a poursuivi et complété sa tournée des organismes de bassin versant (OBV) amorcée l'année précédente. Cette tournée permet non seulement un contact privilégié avec les OBV, mais aussi de mieux cerner leurs problématiques, de les écouter par rapport à leurs besoins et de trouver des solutions adaptées. La tournée met également en lumière la très grande diversité régionale. En 2007-2008, l'équipe spéciale a rencontré 17 OBV, des chargés de bassin ainsi que des directeurs régionaux du MDDEP à Lévis, Tadoussac, Joliette et Beloeil.

Pour sa part, le Système géomatique sur la gouvernance de l'eau (SGGE) permet toujours la recherche sur l'eau selon 15 grands thèmes et comprend maintenant plus de 160 couches d'information affichables. La bonification du système, soit dans l'ajout de thématiques ou dans l'amélioration des outils, se fait en continu.

2.2.2 Les plans directeurs de l'eau

On compte maintenant 12 plans directeurs de l'eau (PDE) qui ont été transmis au MDDEP en vue de leur analyse, depuis la mise en œuvre de la PNE en 2003. Les PDE qui ne sont pas conformes au Cadre de référence, à la suite d'une première analyse du MDDEP, sont retournés aux OBV pour être révisés. En date du 31 mars 2008, quatre PDE ont été officiellement approuvés par le gouvernement. Il s'agit des PDE des rivières Etchemin, L'Assomption, Montmorency et Sainte-Anne.

Le tableau suivant présente les PDE transmis au MDDEP en version préliminaire et en version finale.

Tableau 4 Plans directeurs de l'eau transmis au MDDEP

Année du dépôt	PDE transmis (rivière)	Version P : Préliminaire F : finale	Organisme de bassin (acronyme)
2003-2004	➤ Chaudière	P	COBARIC II
	➤ Etchemin	P	CBE
	➤ Fouquette	P	-
	➤ Saint-Maurice	P	BVSM
2004-2005	➤ Aucun	-	-
2005-2006	➤ L'Assomption	P	CARA
	➤ Sainte-Anne	P	CAPSA
2006-2007	➤ Montmorency	F	CBRM
	➤ Kamouraska	P	COBAKAM
	➤ Du Moulin	P	RIVAGE
	➤ L'Assomption	F	CARA
	➤ Etchemin	F	CBE
	➤ Sainte-Anne	F	CAPSA
	➤ Saint-Maurice	F	BVSM
2007-2008	➤ Chaudière	P	COBARIC
	➤ Du Lièvre	F	COBALI
	➤ Du Nord	F	ABRINORD
	➤ Ouiatchouan*	F	CGRO
	➤ Du Moulin	F	RIVAGE

* Organisme de bassin versant non prioritaire selon la PNE mais ayant déposé un PDE.

2.2.3 Les indicateurs relatifs à la gestion par bassin versant

La gestion par bassin versant est bien implantée dans les 33 bassins versants désignés dans la PNE et la production des plans directeurs de l'eau suit son cours. De plus, le soutien des ministères en ressources financières se maintient d'une année à l'autre.

Tableau 5 Indicateurs relatifs à la gestion par bassin versant

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
2	• Nombre d'organismes de bassin versant où la gestion par bassin versant a été implantée sur les 33 bassins prioritaires identifiés dans la PNE	33/33
	• Nombre de plans directeurs de l'eau approuvés par le MDDEP sur les 33 bassins prioritaires	4/33
3	• Nombre d'organismes de bassin versant soutenus financièrement par le gouvernement sur les 33 bassins prioritaires	33/33
	• Nombre de documents de sensibilisation et d'éducation diffusés par le MDDEP et en ligne (cumulatif)	16

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'EAU

- **Engagement 5** sur l'inventaire des aquifères;
- **Engagement 6** sur les connaissances des principaux bassins versants;
- **Engagement 7** sur l'appui aux associations de lacs;
- **Engagement 8** sur les programmes de sensibilisation et d'éducation.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention ont été de **33,5 ETC** et de **3,1 M\$**.

Pour l'année 2007-2008, les dépenses pour l'engagement 7 sont restées élevées en raison de la poursuite des actions relatives à la mise en œuvre du plan d'intervention sur les algues bleu-vert.

2.3.1 Le regroupement et le développement de l'information

L'eau souterraine

Dans le discours du budget 2008-2009, le gouvernement a annoncé la création du Bureau des connaissances sur l'eau et des investissements de l'ordre de 13,5 millions de dollars pour la connaissance de l'eau. La majorité des fonds seront consacrés à l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.

Encore une fois, en 2007-2008, le MDDEP a collaboré activement au Programme d'approvisionnement en eau Canada-Québec (PAECO) qui subventionne des projets de caractérisation d'aquifères en milieu agricole afin, notamment, d'assurer un approvisionnement en eau aux agriculteurs. Ainsi, les huit projets de cartographie hydrogéologique, annoncés dans le Bilan précédent, ont été complétés en mars 2008. En outre, trois autres projets (portant sur une superficie de 720 km²) ont été subventionnés pour 2008-2009. Le Ministère a, de plus, accordé un contrat de 50 000 \$ pour mettre à jour la cartographie du Quaternaire du bassin de la rivière Saint-François, une étape préliminaire essentielle à la réalisation du portrait de l'eau souterraine de cet important bassin versant.

L'indicateur de suivi sur la mise en œuvre de l'engagement 5 était le pourcentage des basses terres du Saint-Laurent couvert par un programme de cartographie et se situait à 25 % en mars 2008. Toutefois, étant donné que le programme annoncé vise à réaliser le portrait de l'eau souterraine du territoire municipalisé du Québec, l'indicateur devra être modifié.

Le réseau-rivières

Depuis juin 2004, le MDDEP exploite 125 stations de mesure du réseau-rivières dans l'ensemble des 33 bassins prioritaires. Il assure aussi un suivi de 17 stations de mesure du réseau agricole dans ces bassins. Le MDDEP documente également la qualité de l'eau dans une vingtaine d'autres bassins du Québec.

Sur le plan de la diffusion, les produits sont accessibles sur le site du MDDEP aux onglets *Eau/Bassins versants/Fleuve, rivières et lacs*. Le MDDEP présente aussi, sous forme de documents, les faits saillants sur l'état des milieux aquatiques des 33 bassins prioritaires.

Au 31 mars 2008, 25 des 33 documents de faits saillants (« *Fact sheets* ») prévus ont été publiés. Ces documents présentent un état de situation de la qualité de l'eau des bassins relativement aux pressions humaines et aux interventions d'assainissement.

Le réseau lacs de villégiature

Le programme d'acquisition de connaissances sur la qualité de l'eau des lacs de villégiature comprend deux réseaux de surveillance, soit le réseau lacs sentinelles et le réseau de surveillance volontaire (RSVL).

À l'été 2007, le réseau lacs sentinelles, géré par le MDDEP, a terminé la deuxième année du deuxième cycle de cinq ans dans lequel 50 lacs représentatifs de l'ensemble des lacs de villégiature québécois sont visités chaque année, à raison de 10 lacs par année pendant une période de 5 ans. L'objectif du réseau est de qualifier l'état de ces lacs et de suivre leur évolution dans le temps.

Depuis 2004, le réseau de surveillance volontaire (RSVL) permet de suivre la qualité de l'eau de plusieurs plans d'eau, en partenariat avec les associations de propriétaires riverains. Une fiche diagnostic personnalisée est transmise à tous les participants. Les données de la campagne 2007 ont été communiquées aux associations.

Quant au soutien technique, trois guides sur les méthodes de diagnostic environnemental ont été publiés sur le site Internet du MDDEP :

- 1- la planification des inventaires (bande riveraine et zone littorale);
- 2- le protocole de caractérisation de la bande riveraine;
- 3- le protocole de mesure de la transparence de l'eau.

La réalisation d'une série de documents qui informeront les riverains sur le fonctionnement des lacs, les critères de qualité de l'eau, les problématiques actuelles et les pratiques à préconiser pour prévenir la détérioration des plans d'eau se poursuivent.

La problématique des algues bleu-vert dans les plans d'eau

La problématique des algues bleu-vert a augmenté considérablement depuis les dernières années ce qui a engendré l'amélioration du processus de la gestion des épisodes de fleur d'eau. Des outils techniques et scientifiques pour usage gouvernemental ont été produits. Une formation gouvernementale provinciale et des formations régionales destinées aux municipalités et aux propriétaires de plages organisées ont été offertes. Plusieurs produits ont été présentés : campagne de sensibilisation, guides, brochures et documents d'information à l'intention des municipalités et de la population en général.

Une deuxième édition du guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries a été publiée en mai 2007. De plus, un DVD intitulé *Les fleurs d'eau de cyanobactéries : les identifier, les signaler et les prévenir* a été produit au printemps 2007, conjointement par le MDDEP et le MSSS, à l'intention des associations de riverains et des relayeurs d'information.

Le Rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert, tenu en septembre 2007 dans la région des Laurentides, a permis de convenir d'un nouveau plan d'intervention qui

nécessite, au cours des 10 prochaines années, des investissements de près de 200 M\$. En concertation avec différents acteurs du milieu (gouvernemental, municipal, environnemental et universitaire), le *Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017* prévoit la réalisation de 35 actions liées aux trois enjeux suivants :

1. Améliorer les connaissances pour mieux agir;
2. Réduire les apports de phosphore aux plans d'eau;
3. Sensibiliser, prévenir et protéger la santé publique. Cet enjeu comprend l'amélioration de la gestion des épisodes des fleurs d'eau dont le processus avait été mis en œuvre en 2004. Cela sollicite des efforts importants, particulièrement de la part de la DSEE, du Pôle d'expertise hydrique et naturel (PEHN), du Centre de contrôle environnemental (CCEQ) et du laboratoire (CEAEQ).

La coordination gouvernementale du plan d'intervention et du comité interministériel est assurée par la DSEE. Au 31 mars 2008, la totalité des actions était réalisée ou en cours de réalisation.

Le cadre écologique de référence

En ce qui concerne l'élaboration du cadre écologique sur les bassins versants du Québec, le découpage du niveau 4 (districts écologiques) a été complété en 2007-2008. Un découpage final a été effectué pour les 33 bassins versants prioritaires et la description détaillée de chaque district est en cours de réalisation.

Il n'y a pas de nouvelle cartographie au niveau 5 (ensembles topographiques) disponible pour 2007-2008.

Les programmes de sensibilisation et d'éducation

En 2007-2008, plusieurs documents de sensibilisation et d'éducation ont été produits pour les différents acteurs de l'eau. On peut mentionner, entre autres :

- Réédition de la brochure *Vos lacs et cours d'eau, une richesse collective à préserver* et nouvelle édition du *Guide d'interprétation de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* : documents visant à sensibiliser un plus grand nombre de citoyens à l'importance de protéger les milieux aquatiques et à certains aspects pratiques de l'application de la Politique;
- Mise en ligne du Portrait des stations municipales de production d'eau potable (état de situation au printemps 2007);
- Production, en continu, de *Mot du ministre* et d'articles concernant la gestion de l'eau, et ce, pour divers magazines et revues;
- Mise à jour, en continu, dans le site Internet du Ministère, de la section « Eau », dont les sous-sections eau potable, eaux souterraines, eaux usées et milieux aquatiques, humides et riverains;
- Mise à jour en continu de la section concernant le suivi du Saint-Laurent sur le site Internet du Ministère et mise à jour du site Internet du Plan Saint-Laurent, lequel a été conçu en partenariat Québec-Canada, et création d'un lien vers ce site à partir du site Internet du Ministère;

- Mise en ligne des Objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau à l'échelle du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, adoptés le 4 décembre 2007.

Au cours de l'année 2007-2008, le Ministère a également participé à divers types de rencontres, dans le but d'informer et d'échanger sur l'importance d'une saine gestion de la ressource eau afin de mieux la protéger et de la préserver. Une campagne radiophonique a également été lancée dans toutes les régions du Québec au cours de la saison estivale 2007. L'objectif était de sensibiliser les citoyens à faire des gestes concrets pour la protection des plans d'eau.

Il est important de noter la hausse importante des investissements en ressources humaines et financières de la Direction des relations informationnelles (DRI) pour l'année 2007-2008. Au cours des années passées, seuls les efforts consacrés à la mise en place du Système géomatique de gouvernance de l'eau (SGGE) ont été comptabilisés dans les bilans antérieurs, car seul ce système avait été mis au point exclusivement pour les besoins de la PNE. Or, plusieurs de leurs systèmes touchent, de façon directe ou indirecte, à la réalisation des autres engagements. Ils contribuent à leur manière à la gestion de l'eau et c'est pour ce motif que dorénavant ces systèmes figureront dans les bilans subséquents. On parle notamment des systèmes suivants :

- Banque de données hydriques (BDH);
- Lacs et cours d'eau (Hydrographie) (LCE);
- Système géomatique de l'information hydrique (SGIH);
- Système de gestion de l'information à référence spatiale pour la qualité de l'air et de l'eau (SYGIRS);
- Suivi environnemental (SENV).

2.3.2 Les indicateurs relatifs au développement des connaissances

Tableau 6 Indicateurs relatifs au développement des connaissances

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
5	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bassins versants prioritaires où l'inventaire des aquifères est réalisé (bassin versant de la rivière Châteauguay). • Superficie du territoire habité couvert par les inventaires. 	<p>2/33</p> <p>24 %</p>
6	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bassins versants au sujet desquels des trousseaux de données sur la qualité de l'eau et d'information sur les pressions humaines sont accessibles dans l'Extranet destiné aux OBV. • Nombre de bassins versants prioritaires au sujet desquels des documents de faits saillants sur la qualité des milieux aquatiques ont été produits. • Nombre de cartes écologiques produites relativement aux ensembles topographiques (niveau 5 du cadre écologique de référence). 	<p>33/33</p> <p>25/33</p> <p>12/33</p>
7	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lacs couverts par le réseau lacs sentinelles. 	53/50⁶

⁶ L'objectif du réseau lacs sentinelles était initialement de 50 lacs. Toutefois, 3 lacs supplémentaires ont été visités par le MDDEP pour la période visée par le présent Bilan.

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de lacs participants au réseau de surveillance volontaire (cumulatif depuis 2002). • Nombre de documents de référence, de soutien ou d'avis aux riverains. 	<p>203</p> <p>3 (+131 faits saillants)</p>
8	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et diffusion de documents de sensibilisation et d'éducation à l'intention des acteurs de l'eau. • Réalisation d'outils de communication sur la promotion de la GIEBV en collaboration avec le ROBVO. 	<p>80 %</p> <p>90 %</p>

2.4 L'INSTAURATION D'INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR LA GOUVERNANCE

2.4.1 Les redevances

- **Engagement 9** qui consiste à élaborer et à mettre en place un régime de redevances.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention sont demeurées stables, **0,85 ETC** et **0,05 M\$**.

Un comité technique a été mis en place afin de planifier la réalisation d'un inventaire des premiers préleveurs, soit ceux qui prélèvent directement la ressource eau. De plus, un projet de règlement sur la déclaration obligatoire des prélèvements d'eau a été élaboré et devrait être déposé au Conseil des ministres à la fin de l'été 2008. Finalement, des travaux ont été entrepris avec la Direction des ressources informationnelles afin de mettre en place un système d'information pour soutenir les travaux d'inventaire et le projet de règlement sur la déclaration obligatoire des prélèvements d'eau.

2.4.2 L'indicateur relatif aux redevances

Tableau 7 Indicateur relatif aux redevances

Eng. n°	Indicateur	Valeur
9	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de réalisation d'un régime de redevances. 	40 %

2.5 LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET DES RELATIONS DU QUÉBEC

- **Engagement 10** sur la participation des autochtones à la gestion de l'eau;
- **Engagement 11** sur la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- **Engagement 12** sur la participation du Québec dans les ententes, les organisations et les forums internationaux.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention ont été de **4,1 ETC** et de **0,3 M\$**.

2.5.1 Le partenariat avec les Autochtones

Au cours de l'année 2007-2008, plusieurs communautés autochtones ont été consultées ou invitées à participer à des dossiers découlant de la Politique nationale de l'eau. Ces interactions ont permis à divers acteurs de l'eau de mieux connaître les enjeux autochtones. Plus particulièrement, dans le cadre des plans directeurs de l'eau (PDE), les organismes de bassins versants (OBV) sont encouragés à travailler en collaboration avec les communautés autochtones de leur région. Lorsque des communautés autochtones sont présentes sur le territoire d'un OBV, celui-ci réserve un siège au conseil d'administration pour leurs représentants. Aussi, dans ce cas, si elles expriment des revendications relatives à l'OBV, celui-ci est invité à informer et à consulter lesdites communautés. À titre d'exemple deux communautés autochtones se sont avérées actives au sein des OBV de leur région soit Wendake, auprès du Comité de bassin versant de la rivière Saint Charles et Essipit, auprès du conseil de bassin de la rivière des Escoumins.

En ce qui concerne *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent* (Entente), plus spécifiquement dans le cadre de l'élaboration d'objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau, les communautés autochtones situées sur le territoire du bassin ont été invitées à soumettre leurs commentaires au printemps 2007. L'adoption de ces objectifs en décembre 2007 constitue un des engagements pris par le Québec dans le cadre de l'Entente. Des engagements additionnels impliqueront également la consultation des communautés autochtones concernées, en temps opportun.

Conformément à l'esprit de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent, la participation de représentants des communautés autochtones aux différents mécanismes de concertation est toujours envisagée. Lorsque les travaux préparatoires à la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent seront terminés et approuvés par le gouvernement du Québec, les représentants des communautés autochtones seront invités à participer aux tables et aux comités de concertation avec les représentants des gouvernements fédéral et provincial, ainsi qu'avec les représentants de la société civile, les usagers récréatifs et les exploitants industriels.

Par ailleurs, un projet de table d'échange sur le développement durable et les enjeux relatifs à l'eau a été élaboré. Ce projet vise à rassembler l'information sur les modifications aux règlements, directives, programmes et orientations gouvernementales, tant fédérales que provinciales, pour structurer des processus de communication bidirectionnels et efficaces entre les autorités politiques des communautés autochtones et les gouvernements. Ce projet de table est une initiative de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, ainsi que de représentants du gouvernement fédéral et du Secrétariat aux affaires autochtones.

2.5.2 La participation du Québec dans le système Grands Lacs-Saint-Laurent

La priorité des ressources a été accordée aux dossiers qui assurent la continuité du respect des engagements officiels du gouvernement du Québec auprès de l'Ontario et des huit États américains des Grands Lacs par la signature de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Elle a aussi été

accordée à la révision des critères de régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et à la révision de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

L'Entente vise à agir conjointement afin de renforcer, à l'échelle d'un très grand bassin, la protection des eaux dans une perspective de développement durable. Un comité ministériel, ayant pour mandat d'analyser les modifications législatives nécessaires et d'élaborer en 2007-2008 le projet de loi de mise en œuvre de l'Entente (projet de Loi 27 – Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection), a été mis sur pied.

Le Québec a aussi siégé au Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent mis sur pied en vertu de l'Entente. Les objectifs préliminaires régionaux de conservation et d'utilisation efficace de l'eau, comme il a été prévu à l'Entente, ont été soumis à la consultation publique du 15 mars au 8 juin 2007 sur le site Internet du MDDEP. Les objectifs finaux ont été adoptés par le Conseil régional le 4 décembre 2007.

Au cours de l'année, le Québec a pris part à plusieurs activités. Il a participé :

1- À la Commission des Grands Lacs (CGL)

- à ses deux réunions annuelles et a siégé à son conseil d'administration, dont il est membre associé;
- à l'adoption du Plan stratégique 2007-2012 de la CGL et à la préparation du plan de travail pour sa mise en œuvre;
- à la préparation d'un document présentant les dépenses des municipalités pour la protection des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Il a aussi présenté les actions du Québec concernant les changements climatiques;
- au Great Lakes Wind Collaborative;
- aux activités de la Commission sur la Great Lakes Water Use Database;
- au Great Lakes Day à Washington;

Deux stagiaires du Programme de stages, au sein d'organisations internationales gouvernementales du ministère des Relations internationales, ont travaillé pendant six mois à la Commission.

2- Au Comité exécutif binational

- aux travaux mis sur pied par le Comité exécutif binational sur la revue de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Le Québec a été membre du Comité de révision de cet accord, observateur au Comité exécutif binational et membre du Conseil sur la qualité de l'eau des Grands Lacs mis sur pied par l'Accord;
- à la rédaction d'un document de synthèse final sur la révision de l'Accord.

3- À la Commission mixte internationale (CMI)

- au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent depuis plus de 20 ans, un des conseils de la CMI chargé de l'application des plans de régularisation des débits et niveaux d'eau entre le Lac Ontario et le Fleuve Saint-Laurent.

En 2007, la CMI a consulté les partenaires, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements du Québec et de l'Ontario pour élaborer un nouveau plan de régularisation, et de nombreux échanges ont eu lieu pour essayer de trouver une solution acceptable pour l'amont et l'aval du système Lac Ontario – Fleuve Saint-Laurent. Le 28 mars 2008, la CMI lançait une consultation publique sur un nouveau projet d'ordonnance d'approbation et un nouveau plan de régularisation intitulé Plan 2007.

Sous la coordination du MDDEP, et en collaboration avec le ministère des Relations internationales, le Comité interministériel de suivi et de recommandation, créé en 2006, a établi les positions du Québec dans ce dossier vis-à-vis le ministère fédéral des Affaires étrangères et du Commerce international qui est responsable du dossier de la CMI et qui coordonne la position canadienne concernant les orientations proposées par la CMI.

2.5.3 La participation du Québec aux ententes, aux organisations et aux forums internationaux

Pour 2007-2008, la participation du Québec est essentiellement liée aux actions suivantes :

- participation à la *Semaine mondiale de l'eau de Stockholm*, organisée par le *Stockholm International Water Institute*, du 12 au 18 août 2007, et, en particulier, à un séminaire sur l'effort d'adaptation dans le cadre de la Journée Eau et Climat;
- poursuite de la participation du Québec aux activités du Réseau international des Organismes de Bassin (RIOB);
- soutien du projet *Parlements de la jeunesse pour l'eau : Lacs et rivières en fête*, projet réalisé par le Secrétariat international de l'eau qui est un organisme international basé à Montréal;
- participation à Paris aux réunions d'un comité d'experts de l'UNESCO dans le domaine de la gestion de l'eau.

2.5.4 Les indicateurs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec

Tableau 8 Indicateurs relatifs aux partenariats et aux relations du Québec

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
10	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communautés autochtones (ou de leur représentation) participant activement aux engagements de la Politique nationale de l'eau à l'intérieur de leur communauté locale, à l'échelle régionale ou provinciale. 	3
11	<p><u>Entente relative à l'Annexe à la Charte des Grands Lacs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation du Québec aux négociations de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent; • Signature de l'Entente; • Participation du Québec au Conseil régional; • Adoption de l'Entente par L'Assemblée nationale; • Mise en œuvre de l'Entente. 	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>20 %</p>

	<u>Commission des Grands Lacs</u> <ul style="list-style-type: none"> Participation du Québec aux réunions de la Commission des Grands Lacs; Participation du Québec au Comité directeur; Nombre d'activités et de travaux jugés opportuns et prioritaires auxquels le Québec participe chaque année. 	Oui Oui 18
	<u>Travaux de la Commission mixte internationale (CMI) et du Comité exécutif binational (CEB)</u> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de conseils auxquels siège le Québec; Nombre de groupes de travail jugés opportuns et prioritaires auxquels le Québec participe chaque année (CMI, CEB); Nombre de rapports officiellement commentés par le Québec; Nombre de réunions interministérielles pour développer les positions du Québec. 	3 12 2 8
	<u>Étude canado-américaine</u> Intérêts, préoccupations et expertise du Québec présents dans les rapports d'étude reliés à l'étude canado-américaine sur la Voie maritime.	oui
12	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de forums pertinents, par an, auxquels le Québec était présent. 	3

2.6 LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

- **Engagement 15** sur la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent;
- **Engagement 16** sur l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention ont été de **7,5 ETC** et de **0,8 M\$**.

2.6.1 Le développement de la gestion intégrée du Saint-Laurent

En octobre 2007, la dissolution du Comité Saint-Laurent provisoire (CSLp) faisait partie d'un changement de stratégie lié à la décision de demander une autorisation gouvernementale pour mettre en œuvre la GISL (conformément à l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010). Un comité directeur Fédéral-Québec sur la GISL a alors été mis en place afin d'assurer la supervision de la continuation des travaux entrepris par les trois groupes de travail issus du CSLp, qui sont nécessaires à la préparation de la demande d'autorisation gouvernementale. Les travaux des groupes de travail portent sur des précisions de mise en œuvre concernant la planification stratégique, les mécanismes de gouvernance, la délimitation du territoire et les coûts reliés au financement de la gestion intégrée du Saint-Laurent.

2.6.2 L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

Depuis 1989, les gouvernements du Québec et du Canada s'associent pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent. Le 1^{er} juin 2006, ils annonçaient

officiellement la mise en œuvre d'une quatrième entente, le *Plan Saint-Laurent pour un développement durable 2005-2010*.

L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2005-2010 vise à contribuer au développement durable du Saint-Laurent. Par cette entente, les gouvernements innovent en élaborant une approche de gestion intégrée du Saint-Laurent qui favorisera le renforcement de la concertation entre les partenaires gouvernementaux, les décideurs, les usagers et les collectivités. Par l'entremise de comités de concertation, l'Entente permettra aussi la réalisation de projets concrets à l'intérieur de six domaines d'intervention, soit :

- 1- l'agriculture;
- 2- l'implication communautaire;
- 3- la sensibilisation;
- 4- l'intégrité écologique;
- 5- la navigation;
- 6- le suivi de l'état du Saint-Laurent.

Afin d'atteindre les objectifs ciblés à l'intérieur de l'Entente, les gouvernements du Canada et du Québec se sont engagés à investir respectivement 80,8 M\$ et 33,4 M\$ sur cinq ans pour un budget global de 114,2 M\$. Cette entente inclut également un accord de contribution en vertu duquel le gouvernement du Canada s'engage à verser des contributions au Québec de l'ordre de 0,45 M\$ annuellement. Cet accord contribue à la réalisation des travaux de la part du Québec, permettant l'atteinte des résultats de l'Entente.

2.6.3 Les indicateurs relatifs à la gestion du Saint-Laurent

Tableau 9 Indicateurs relatifs à la gestion du Saint-Laurent

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
15	• Pourcentage de réalisation du cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent.	100 %
	• Mise en place du Comité Saint-Laurent.	25 %
	• Nombre de comités de zone créés ou mis en place sur le total des comités prévus selon le découpage du territoire (à venir).	0
16	• Signature de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.	réalisée

2.7 L'ASSURANCE D'UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ ET SÉCURITAIRE

- **Engagement 17** sur le soutien financier à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable;
- **Engagement 18** sur la stratégie de protection des sources de captage d'eau;
- **Engagement 19** sur l'amélioration de la capacité d'intervention du réseau de la santé publique relativement aux dépassements de normes de qualité d'eau ou de maladies d'origine hydrique.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention ont été de **32,6 ETC** et de **129,9 M\$**, dont 128,2 M\$ en subventions et contrats. De ce montant, il faut considérer le maintien des sommes d'aide financière consacrées au soutien à la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable.

2.7.1 Le soutien à la mise aux normes des usines municipales de traitement de l'eau potable

En rapport avec l'application du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, l'engagement 17 vise à assurer un soutien financier gouvernemental pour la mise aux normes des installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable.

Pour l'année 2007-2008, le MAMROT a proposé 513 M\$ d'aide financière à 288 municipalités. Étant donné que 478 municipalités ont fait des demandes d'aide financière dans ce sens, 190 n'ont pas encore fait l'objet d'une proposition de subvention en raison de travaux ou d'un montage financier à définir.

De plus, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant près de 127,9 M\$ ont été effectués par le MAMROT pour la mise aux normes d'installations municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable. Une part de 41,9 M\$ provient du gouvernement du Québec et près de 86 M\$ du gouvernement du Canada. Par rapport à l'exercice financier précédent, ce sont l'état d'avancement des travaux et l'augmentation conséquente du nombre et des montants des réclamations soumises par les municipalités qui ont fait en sorte d'augmenter le débours total de la part des gouvernements dans ce type de travaux.

Au 31 mars 2008, le Comité d'évaluation des technologies de traitement de l'eau potable, formé d'experts du MAMROT, du MDDEP et d'autres organismes non gouvernementaux, avait diffusé trente-sept (37) fiches techniques sur trente-deux (32) technologies de traitement de l'eau potable.

2.7.2 La consolidation du réseau de santé publique

C'est en rapport avec l'application du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et dans un objectif de prévention des risques de problèmes de santé liés à la contamination de l'eau qu'ont lieu les interventions en santé publique, relatifs à l'engagement 19.

Après 5 années de mise en œuvre de la PNE, cet engagement du MSSS est pratiquement rempli. Le MSSS, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et le réseau des directions de santé publique des Agences de la santé et des services sociaux en régions, ont toujours consacré des ressources importantes aux fins de la gestion et de la prévention des maladies d'origine hydrique.

Bien que le MSSS ait complété son engagement dans la PNE, il n'en poursuit pas moins sa participation active à la Table interministérielle sur la politique nationale de l'eau (TIPNE), considérant que plusieurs dossiers qui y sont traités concernent la santé publique aussi bien que l'environnement; c'est le cas notamment de l'évaluation des plans directeurs de l'eau par les organismes de bassins versants. Soulignons que la prévention des maladies d'origine hydrique est d'ailleurs une cible prioritaire du *Programme national de santé publique 2003-2012* du MSSS.

Au regard de l'eau potable, les activités prévues dans ce programme sont notamment la conduite d'enquêtes (épidémiologiques ou autres) et l'organisation d'activités appropriées relatives à des événements tels que :

- des éclosions ou des intoxications potentiellement liées à l'eau potable ou aux eaux de baignade;
- des dépassements de normes ou des problématiques pouvant présenter des risques pour la santé relativement à la qualité de l'eau potable ou des eaux de baignade;
- des signalements et des déclarations d'éclosion ou d'intoxication (maladie à déclaration obligatoire, intoxication à déclaration obligatoire), comme le prévoit la Loi sur la santé publique.

Mentionnons qu'un bilan des maladies d'origine hydrique, couvrant les années 2005 à 2007, sera disponible dès l'automne 2008.

Par ailleurs, le MDDEP confie à l'INSPQ divers mandats reliés au dossier de l'eau potable tels que la révision des normes, critères et recommandations sur la qualité de l'eau potable, la collaboration avec le MSSS et le MDDEP pour la révision du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, l'élaboration de « fiches – synthèses » sur l'eau potable et la santé humaine, etc. De plus, le MSSS a collaboré étroitement avec le MDDEP dans des problématiques telles que la contamination de l'eau potable par le plomb provenant des conduites en plomb dans certaines municipalités, la prolifération des algues bleu-vert dans certains plans d'eau, et ce, afin de mieux protéger la santé des populations concernées.

Enfin, plusieurs directions de santé publique régionales ont procédé à l'examen de plans directeurs de l'eau réalisés par les comités de bassins versants, du point de vue de la santé publique. Ce sont notamment :

- la Direction de santé publique de la Capitale nationale : bassin versant de la rivière Saint-Charles;
- La Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec : bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

2.7.3 Les indicateurs relatifs à l'eau potable

Tableau 10 Indicateurs relatifs à la protection de l'eau potable

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
17	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de municipalités qui ont reçu une proposition d'aide financière du MAMROT pour la mise aux normes de leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable par rapport à toutes celles qui ont formulé une demande d'aide financière au MAMROT à cette fin. • Nombre de fiches d'évaluation disponibles sur le nombre de technologies de traitement de l'eau potable. 	<p>60 %</p> <p>37/32</p>
18	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'orientation sur la Stratégie de protection des sources de captage d'eau (phase I). • Pourcentage d'élaboration de la stratégie (phase II). 	<p>50 %</p> <p>—</p>

19	• Outils de communication publiés (dépliants, guides, sites Internet) afin d'informer et de sensibiliser le public et de former les intervenants du réseau de la santé publique.	100 %
	• Élaboration d'une entente MSSS-MDDEP concernant le transfert des données environnementales sur l'eau potable aux directions de santé publique.	100 %
	• Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude sur la prévalence de la diarrhée dans les municipalités exposées aux épandages de lisier de porc.	100 %
	• Mise en œuvre des résultats (recommandations) de l'étude épidémiologique sur la gastroentérite infantile potentiellement d'origine animale dans une région (Chaudière-Appalaches) où la production porcine est intensive.	100 %
	• Révision des normes et critères relatifs à la qualité de l'eau potable (INSPQ).	100 %
	• Étude sur le respect des avis de faire bouillir l'eau (INSPQ).	100 %

Concernant l'engagement 18 sur la stratégie de protection des sources de captage d'eau, le MDDEP poursuit son étude des expériences dans d'autres juridictions.

2.8 LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

- **Engagement 20** sur l'acquisition de connaissances relativement à la protection et à la restauration des habitats fauniques et de l'engagement 25 qui concerne les pratiques d'aménagement forestier;
- **Engagement 21** sur la réalisation d'un plan d'action en rapport avec la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, des lacs et cours d'eau;
- **Engagement 22** sur les débits réservés;
- **Engagement 23** sur les critères de prélèvement et dérivations de cours d'eau;
- **Engagement 24** sur les réserves aquatiques;
- **Engagement 25** qui concerne les pratiques d'aménagement forestier.

La réalisation des engagements de cet axe d'intervention est partagée entre le MRNF (engagements 20 et 25) et le MDDEP (engagements 21 à 24). En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention, par ces deux ministères, ont été de **40,6 ETC** et de **4,0 M\$**.

2.8.1 La restauration et la protection des habitats fauniques

Le MRNF a réalisé des activités d'acquisition de connaissances sur les impacts des activités agricoles, industrielles et urbaines sur les habitats et sur les espèces animales concernées par ces activités. Parmi les principales réalisations, mentionnons les divers projets visant à limiter la dégradation des habitats en milieu agricole et leurs restaurations pour la sauvegarde de la biodiversité faunique. Plusieurs projets d'inventaires ichtyologiques ont également permis d'acquérir de nouvelles données ou d'ajouter de la précision à celles déjà recueillies jusqu'à maintenant.

D'autres activités visaient à restaurer et à aménager les habitats d'espèces fauniques prioritaires en vue de maintenir la biodiversité. Une activité importante réalisée encore cette année est celle des suivis de projets d'aménagements fauniques localisés dans les plaines inondables du fleuve ou de ses tributaires. Le MRNF a aussi effectué diverses interventions sur le terrain pour le rétablissement d'espèces de poissons en difficultés, telles que l'éperlan arc-en-ciel, l'aloise savoureuse, le chevalier cuivré, l'anguille d'Amérique et le bar rayé.

Le MRNF a aussi réalisé, de concert avec le MDDEP, des activités visant à restaurer, à entretenir et à gérer des ouvrages ou des structures qui permettent de maintenir la faune et les habitats fauniques en milieu hydrique. De nombreux projets visaient des interventions pour préserver ou améliorer des habitats ou des frayères selon diverses situations telles que des marais en plaine inondable, des projets de centrales hydroélectriques ou d'ajustement par rapport à des barrages à araser ou à restaurer.

Finalement, des activités ont été réalisées afin de développer et de poursuivre les actions de suivi des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique dans les bassins versants prioritaires et dans le fleuve Saint-Laurent. Le MRNF a réalisé quelques projets de suivi pour évaluer certains aménagements fauniques afin de déterminer leur contribution à la protection et à la restauration des habitats liés au milieu aquatique. D'autres projets visaient aussi la reproduction artificielle du chevalier cuivré, des ensemencements de civelles (jeunes anguilles) dans le Haut-Richelieu et des ensemencements de bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent.

2.8.2 La réforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Comme il avait été mentionné dans le précédent Bilan, les MRC doivent harmoniser leur schéma d'aménagement avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). Un délai supplémentaire, soit mars 2009, avait été accordé aux MRC qui n'avaient pas complété cet exercice. Par la suite, chaque municipalité locale doit, par concordance, intégrer ces normes dans son règlement d'urbanisme. En septembre 2008, 88 MRC avaient procédé à cette obligation.

Le MDDEP continue d'offrir des formations portant sur le contenu de la PPRLPI à des inspecteurs municipaux et à de groupes environnementaux. Le *Guide d'interprétation de la PPRLPI* a été publié en juin 2007; il est en vente aux Publications du Québec. Une série de fiches techniques est en cours de révision et trois d'entre elles sont accessibles sur le site Internet du MDDEP depuis 2007. Quelques documents ont été également ajoutés au site. Ceux-ci complètent l'information relative aux projets et aux interventions ayant cours dans les milieux aquatiques, riverains et humides.

2.8.3 La protection des milieux humides et des espaces naturels

Les milieux humides

Les milieux humides sont souvent situés en zone agricole près des centres urbains, là où les pressions de l'activité humaine sont les plus fortes. Compte tenu du rôle important que jouent les étangs, les marais, les marécages et les tourbières dans l'équilibre écologique et dans la conservation de la diversité biologique, le MDDEP est fortement sollicité afin d'en assurer la sauvegarde.

La protection de plusieurs milieux humides est assurée par le réseau des aires protégées. Depuis quelques années, le rythme de protection s'est accentué par la création de nouveaux territoires protégés obtenant un statut de protection en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Pour mieux gérer les milieux humides, le MDDEP a entrepris depuis mai plusieurs actions concrètes :

- Inciter les municipalités à développer un plan d'ensemble de conservation et de gestion durable de leurs milieux humides;
- Resserrer le processus d'analyse de toute nouvelle demande d'autorisation de projets en milieux humides afin que l'analyse soit faite avec une approche territoriale globale;
- Diffuser un projet de fiche technique d'identification des milieux humides, aquatiques et riverains afin de faciliter l'identification des écosystèmes humides sur le terrain par les divers intervenants;
- Diffuser une démarche de traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides.

Tableau 11 Nombre et superficie de sites protégés au Québec

Années	Nombre de sites protégés comprenant des milieux humides et superficie de milieux humides faisant l'objet de mesures de protection en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ou de la Loi sur les parcs
2003-2004	19 sites, 3 097 km ² (cumulatif de 493 sites, 6 307 km ²)
2004-2005	8 sites, 732 km ² (cumulatif de 501 sites, 7 039 km ²)
2005-2006	15 sites, 410 km ² (cumulatif de 516 sites, 7 449 km ²)
2006-2007	8 sites, 741 km ² (cumulatif 524 sites, 8 190 km ²)
2007-2008	1 site, 27,1 ha (cumulatif 525 sites, 8 190 km ²)

En 2007-2008, l'ajout d'un nouveau site a permis de protéger 27,1 ha supplémentaires, portant à 30 % l'augmentation en superficie totale protégée par rapport à l'année 2003-2004.

Les réserves aquatiques

Les aires protégées représentent des portions de territoires terrestres, aquatiques et marins spécifiquement vouées à la préservation de la diversité biologique. Deux des objectifs visés par le Québec sont de réserver, aux fins d'aires protégées, 8 % de son territoire et d'assurer une bonne représentativité de l'ensemble de son territoire.

Rappelons qu'une réserve aquatique est une aire, principalement composée d'eau douce et d'eau salée ou saumâtre, constituée dans le but de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés.

Au terme de l'exercice 2007-2008, les actions du MDDEP ont porté sur la tenue d'études de caractérisation écologique pour le choix de nouvelles réserves aquatiques. Cependant, aucune rivière n'a fait l'objet d'une désignation légale en 2007-2008.

La superficie du territoire du Québec classée comme aire protégée

Au 31 mars 2008, 4,91 % du territoire québécois est constitué en aires protégées reconnues au registre et conformes aux définitions d'aires protégées.

Les refuges fauniques

Le refuge faunique sert de moyen pour préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance reconnue à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité qu'il renferme ou pour le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable. C'est en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* qu'un refuge peut ainsi être créé légalement. Dans un refuge faunique, le gouvernement détermine par règlement les conditions d'utilisation et d'accessibilité particulière pour chacun d'eux.

Pour l'année 2007-2008, le MRNF a, sous sa responsabilité, onze refuges fauniques. Parmi ceux-ci, cinq ont été créés en milieu aquatique ou humide :

- le refuge faunique de Pointe-de-l'Est aux Îles-de-la-Madeleine (1290 ha);
- le refuge faunique Pierre-Étienne-Fortin aux rapides de Chambly sur la rivière Richelieu (63,12 ha);
- le refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence au Saguenay-Lac-Saint-Jean (209,3 ha);
- le refuge faunique de Pointe-du-Lac au Lac Saint-Pierre (261 ha);
- le refuge faunique de la Grande-Île localisé dans les îles de Berthier-Sorel (145 ha).

2.8.4 L'aménagement forestier

Au cours des travaux relatifs à la révision du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) dans la forêt et relevant de l'État, et de sa conversion en Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), trois groupes de travail sur un total de onze ont touché directement aux problématiques, aux enjeux et aux pistes de solutions reliés à la protection des milieux aquatiques, humides et riverains, ainsi qu'à leurs implications environnementales, économiques et sociales. Des consultations internes ont débuté au printemps 2008. Les travaux d'analyse de la faisabilité et de la pertinence de la modulation de la bande riveraine se sont poursuivis au cours des travaux d'élaboration du RADF.

Par ailleurs, un portrait complet de l'information sur la gestion forestière (IGF), intégrant l'objectif de conservation de l'eau, a été réalisé.

L'étude sur l'impact des ponceaux sur le libre passage des poissons a été complétée et le rapport est en cours de rédaction.

L'objectif de protection et de mise en valeur (OPMV) du milieu forestier ayant pour objectif d'éviter l'apport de sédiments dans le milieu aquatique en contrôlant l'érosion du réseau routier a été appliqué sur une base volontaire par plusieurs bénéficiaires de

contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) dans le cadre de leur plan annuel d'interventions forestières (PAIF). L'OPMV sera appliqué officiellement en 2008-2009. Par ailleurs, la formation des employés régionaux du MRNF, responsables du suivi de l'application de l'OPMV, s'est poursuivie.

En ce qui concerne l'engagement 25 (Pratiques d'aménagement forestier), le MRNF a engagé, au cours de l'année 2007-2008, près de 12,88 ETC professionnels et 3,15 ETC techniciens à temps complet pour plus de 0,9 M\$.

2.8.5 Les indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes aquatiques

Tableau 12 Indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
20	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation annuelle de fiches-projets relativement aux activités de connaissance sur les habitats fauniques (inscrits au système de gestion des projets (SYGEP)). 	Au central 8/25 En région 61/77
21	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de MRC dont les schémas d'aménagement intègrent le cadre normatif relatif à la protection des rives, des plaines inondables et des milieux humides. Superficie de milieux humides protégés en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel ou de la Loi sur les parcs. 	84 % 8190 km² (répartis en 525)
22	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rivières ou de tronçons de rivière dont le débit écosystémique a été défini. 	0
23	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bassins versants dont les critères de prélèvement et de dérivation sont établis. 	0
24	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rivières possédant un statut de réserve aquatique sur les 15 rivières visées par le gouvernement. Pourcentage de la superficie du territoire du Québec classé comme aires protégées. 	9/15 4,91 %
25	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un rapport sur les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides en milieux forestiers public et privé. Réalisation d'un rapport sur les actions ayant trait à des mesures législatives ou réglementaires ou encore à des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier. 	0 0

2.9 L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE

- **Engagement 27** sur l'état d'équilibre quant à la capacité de support des sols en phosphore;
- **Engagement 28** sur la mise en œuvre des décisions du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire;
- **Engagement 29** sur l'établissement de corridors riverains boisés en milieu agricole;
- **Engagement 30** sur l'écoconditionnalité;
- **Engagement 31** sur l'usage des pesticides en milieu agricole;
- **Engagement 32** sur le soutien aux entreprises piscicoles.

La réalisation de la majorité des engagements de cet axe d'intervention relève du MAPAQ, sauf l'engagement 29 qui est sous la responsabilité du MDDEP. Certains de ces engagements sont toutefois réalisés en collaboration avec le MDDEP (engagements 27, 30, 31 et 32).

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention par ces deux ministères ont été de **200,5 ETC** et de **41,5 M\$**. De ce montant, 40,5 M\$ proviennent du MAPAQ dont 29,3 M\$ découlent principalement de son programme Prime-Vert. Il est à noter que certains volets sont cofinancés par le gouvernement fédéral.

2.9.1 Le soutien à la conformité réglementaire

Le programme Prime-Vert soutient les exploitations agricoles dans le respect de la réglementation environnementale. Un montant total de l'ordre de 29,3 M\$ a été transféré aux exploitations agricoles, contribuant ainsi à l'avancement des engagements 27, 28 et 31 de la PNE.

Pour l'engagement 27, les montants investis ont été consacrés au soutien des services-conseils en agroenvironnement (4,3 M\$) et à l'atteinte de la conformité réglementaire au moyen d'une subvention à l'achat de rampes d'épandage (0,5 M\$). Les ressources humaines et les dépenses de fonctionnement engagées dans ce volet représentent une dépense annuelle de 2 M\$ pour le MAPAQ. Le gouvernement fédéral a contribué pour plus de 0,3 M\$ à l'achat de rampes d'épandage des lisiers.

Pour l'engagement 28, 22 M\$ ont été investis en subventions pour soutenir l'atteinte de la conformité réglementaire des entreprises agricoles. Ainsi, 19,7 M\$ ont servi à financer la réalisation de 153 ouvrages de stockage étanches des déjections animales et le soutien au traitement des fumiers, 2,3 M\$ afin de contrôler l'accès des animaux de ferme aux cours d'eau et 4,8 M\$ en salaires et fonctionnement du personnel pour ce volet. Le gouvernement fédéral a accordé une contribution de 1,6 M\$ sur les 2,3 M\$ liés au contrôle de l'accès des animaux des cours d'eau.

La démarche d'accompagnement agroenvironnemental

La démarche d'accompagnement ferme par ferme du MAPAQ permet aux entreprises d'appliquer un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). Un agronome spécialisé en agroenvironnement effectue un diagnostic de l'entreprise selon la réglementation en vigueur et des pratiques agroenvironnementales. Par la suite, un plan d'action est élaboré afin de permettre à l'entreprise d'atteindre la conformité aux nouvelles normes réglementaires et d'implanter de bonnes pratiques agroenvironnementales.

Au 31 mars 2008, 10 438 entreprises disposaient d'un PAA. L'application d'un PAA est volontaire, toutefois, une entreprise agricole doit nécessairement disposer d'un PAA afin de profiter de l'aide du Volet 10 *Réduction de la pollution diffuse* du programme Prime-Vert. Cette exigence atteste qu'un diagnostic d'ensemble a préalablement été réalisé pour l'entreprise afin de s'assurer que les interventions sur le terrain procureront le meilleur gain environnemental possible.

Les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) sensibilisent et accompagnent les exploitants agricoles adhérents dans l'adoption de bonnes pratiques agricoles. En 2007-

2008, 300 conseillers travaillant dans 83 CCAE répartis à l'échelle de la province ont accompagné près de 8 300 exploitations agricoles adhérentes.

Le programme Prime-Vert a permis la réalisation de 1414 projets d'implantation de bonnes pratiques agroenvironnementales en 2007-2008. De ces projets, environ 1 115 exploitations agricoles ont été appuyées pour effectuer des interventions de réduction de la pollution diffuse favorisant la cohabitation harmonieuse.

Le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide financière pour l'acquisition d'une rampe d'épandage est de 85. Concernant les ouvrages de stockage étanche et les méthodes alternatives, plus de 82 % des entreprises visées par la réglementation (près de 10 700 exploitations) entreposent leurs fumiers de façon réglementaire. On estime à plus de 90 % le total des unités animales pour lesquelles les déjections animales sont stockées conformément à la réglementation.

Le programme Prime-Vert a aidé à la réalisation d'environ 780 projets destinés à limiter l'accès des animaux aux cours d'eau au cours de l'année 2007-2008.

2.9.2 Le plan agroenvironnemental de fertilisation et le bilan de phosphore

Sur les quelque 30 152 exploitations agricoles au Québec, près de 19 000 ont l'obligation de produire un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Le PAEF permet de s'assurer que les doses de matières fertilisantes, les modes et les périodes d'épandage sont conformes à la réglementation et minimisent les impacts sur la qualité de l'eau.

Le MDDEP vérifie tous les PAEF déposés par les exploitants de nouveaux lieux d'élevage et de ceux qui demandent une augmentation de la production de phosphore dans les lieux existants. Par ailleurs, sur les 4 628 sites d'exploitation agricole inspectés en 2007-2008, conformément aux programmes d'inspection du secteur agricole, le PAEF était requis pour 1 859 d'entre eux. De ces 1 859 lieux, 1 774 exploitations, soit 95 %, possédaient un PAEF à jour.

En 2007-2008, 44 bilans de phosphore provenant du secteur porcin ont été reçus par le MDDEP. Cela porte à 3 333 le nombre total de bilans de phosphore reçus, ce qui représente 98 % des bilans attendus dans le secteur porcin. En ce qui concerne les bilans de phosphore à recevoir pour l'ensemble du milieu agricole, 20 702 ont été transmis sur les 20 548 prévus à l'origine; cela représente un pourcentage de plus de 100 %.

2.9.3 La réduction de l'usage des pesticides

L'« Initiative conjointe » MAPAQ-MDDEP sur les pesticides en milieu agricole, approuvée à l'automne 2005, demeure une démarche de concertation pour les deux ministères dont l'objectif est la protection de la ressource eau.

En 2007-2008, le MAPAQ a appuyé l'engagement 31 en soutenant la Stratégie phytosanitaire. Au total, 59 projets de développement et de transfert technologique ont été acceptés pour un financement d'environ 2,1 M\$. De ces projets, 33 sont principalement en rapport avec des situations phytosanitaires préjudiciables (SPP). Les 15 SPP désignées par des groupes d'experts permettent de cibler des interventions et de leur accorder la priorité. Quelque 10 500 plans d'accompagnement intègrent des

paramètres qui permettent d'évaluer la performance des entreprises en matière de gestion des pesticides et de lutte intégrée.

L'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) a été largement diffusé auprès des intervenants du milieu agricole, tout comme l'outil informatique IRPeQ *Express* élaboré par le MAPAQ pour faciliter le calcul des risques sur la santé et l'environnement des pesticides utilisés en agriculture. Il constitue à la fois un registre et un outil de planification de suivi des risques relatifs au champ, à la culture ou à l'entreprise. Le site d'IRPeQ *Express* comptait plus de 250 usagers et plus de 150 producteurs ont utilisé cet outil pour le suivi des risques à la ferme. Quinze formations ont été données à plus de 125 intervenants sur l'IRPeQ et l'emploi de l'IRPeQ *Express*. Des informations transmises par le Réseau d'avertissements phytosanitaires ont identifié les risques des pesticides recommandés. La version anglaise du document de méthodologie de l'IRPeQ est disponible.

Le contrôle réglementaire constitue un moyen d'atteindre l'objectif de la protection de la ressource eau. Le Code de gestion des pesticides (adopté en 2003) préconise des normes rigoureuses pour encadrer l'entreposage, la vente et l'utilisation des pesticides en milieu agricole. En vertu du Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, tous les producteurs agricoles qui utilisent des pesticides doivent être certifiés depuis le 3 avril 2007. Le nombre de certificats agricoles délivrés en vertu du Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides est d'environ 9 000 et près de 200 permis pour travaux à forfait en milieu agricole ont été délivrés.

Pour mieux sensibiliser les conseillers et les producteurs, une trousse d'information sur la gestion sécuritaire des pesticides à la ferme, qui inclut neuf fiches, est en préparation.

2.9.4 Les autres actions dans le domaine agricole

Écoconditionnalité

L'écoconditionnalité consiste à assujettir l'aide gouvernementale au respect des dispositions de la législation et de la réglementation environnementale.

Rappelons qu'en 2005, le MAPAQ a intégré une première mesure d'écoconditionnalité à son Programme de remboursement de taxes foncières aux exploitations agricoles. La Financière agricole du Québec (FADQ) a fait de même avec le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et ses programmes de financement. Ces mesures sont basées sur le respect de certaines dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) relativement au bilan de phosphore.

Par ailleurs, en 2007, dans le cadre du programme d'assurance récolte (ASREC), la FADQ excluait des superficies assurables les superficies pour lesquelles il est interdit de faire la culture des végétaux et les superficies cultivées comprises à l'intérieur d'une bande riveraine de trois mètres.

Afin de donner suite aux recommandations du Rapport du Vérificateur général du Québec 2007-2008 et du Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, le MAPAQ, le MDDEP et la FADQ poursuivent des travaux visant la mise en œuvre d'autres mesures d'écoconditionnalité.

Piscicultures

Au 31 mars 2008, la phase II du portrait aquaenvironnemental, prévue dans l'entente de partenariat sur la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec (STRADDAQ), était complétée dans 39 entreprises et amorcée dans 14 entreprises supplémentaires. Cette étape sera complétée à l'automne 2008 avec un nombre total de 53 participants. Cette seconde phase précède la réalisation des plans d'intervention définissant les correctifs à apporter. Le MAPAQ assure la maîtrise d'œuvre de la réalisation des portraits aquaenvironnementaux, avec un appui logistique important du MDDEP. Quatre entreprises ont commencé leurs travaux de réaménagement afin d'atteindre la cible prévue à la STRADDAQ. Ces entreprises représentent environ 24 % de la production piscicole totale au Québec. Ces dernières ont bénéficié du programme d'aide financière AQUABLEU, mis en place par le MAPAQ pour appuyer les entreprises adhérentes à la STRADDAQ.

2.9.5 Les indicateurs relatifs à l'assainissement agricole

Tableau 13 Indicateurs relatifs à l'assainissement agricole

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
27	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de producteurs membres des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) – (au 31 mars 2007). • Pourcentage des bilans de phosphore reçus (ensemble du milieu agricole). • Pourcentage des entreprises agricoles visitées. 	8 357 100 % 81 %
28	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation (REA). • Pourcentage des unités animales pour lesquelles les déjections sont stockées conformément à la réglementation (REA). 	+ de 82 % + de 90 %
29	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'agriculteurs participant au projet de la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) sur l'établissement de corridors boisés en milieu agricole. 	55 % (projets pilotes complétés)
30	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de l'écoconditionnalité à la Financière agricole du Québec (FADQ) : pourcentage d'entreprises agricoles concernées ayant déposé un bilan de phosphore entre 2003 et 2007. • Mise en œuvre des mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de remboursement des taxes foncières : nombre d'entreprises devant démontrer le respect de l'exigence du dépôt de leur bilan phosphore au MDDEP. 	100 % 18 200
31	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises agricoles certifiées en production biologique. • Pourcentage des superficies en culture où la lutte intégrée est pratiquée par rapport au total des superficies en culture des membres du CCAÉ⁷. 	981 51 %
32	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de piscicultures ayant adhéré à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) sur le nombre total visé (piscicultures de 5 tonnes et plus) d'ici 2014. 	4/47

⁷ Il faut noter que depuis 2004-2005, on ne comptabilise que les superficies sur lesquelles on pratique uniquement l'ensemble des six étapes fondamentales de la lutte intégrée.

	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des piscicultures au portrait aquaenvironnemental 	69/69
	Phase 1	39/69
	Phase 2	

2.10 L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL

- Engagement 33, l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI);
- Engagement 34, la prise en charge des industries non assujetties au PRRI;
- Engagement 35, la restauration des parcs à résidus miniers.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention ont été de **7,6 ETC** et à **0,6 M\$**.

2.10.1 La réduction des rejets industriels (PRRI)

Deux secteurs industriels étaient assujettis au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) en 2007-2008. Il s'agit du secteur des pâtes et papiers et du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux.

Secteur des pâtes et papiers

En 2007-2008, le MDDEP a entrepris la délivrance d'une deuxième génération d'attestations d'assainissement pour le secteur des pâtes et papiers. Au 31 mars 2008, le MDDEP avait délivré une deuxième attestation à 15 établissements et prévoyait avoir complété la délivrance des 33 autres attestations d'ici la fin de 2008. Soulignons que cette deuxième génération d'attestations contient des exigences supplémentaires pour assurer un meilleur contrôle des rejets d'eaux usées, notamment sur le phosphore. Des études en vue d'évaluer la contamination des eaux de ruissellement et des eaux souterraines sur le site des usines sont aussi demandées. Pour certains établissements, la réalisation de travaux pour prévenir la présence accidentelle de contaminants dans l'environnement est exigée.

Secteur de l'industrie minérale

Dans le cas du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux, tous les établissements visés ont déposé leur demande d'attestation d'assainissement.

Secteur de la métallurgie

En 2007-2008, le MDDEP a poursuivi la préparation de la première génération d'attestation pour les établissements du secteur de la métallurgie :

- Dans le sous-secteur de l'aluminium (10 alumineries), six attestations d'assainissement ont été délivrées et le processus de délivrance était en cours dans les quatre autres cas.
- Dans les sous-secteurs du zinc et du cuivre, la délivrance de deux attestations (sur trois) a été effectuée.

- Dans le sous-secteur de l'acier (4 établissements), la rédaction des attestations a progressé significativement.
- Dans le secteur des mines de métaux (14 établissements), la rédaction des projets d'attestation à partir des documents de références préalablement produits a été entreprise au début de l'été 2007.
- L'élaboration du document d'orientations et du guide de références techniques respectivement pour les sous-secteurs du ciment et de la chaux (7 établissements) a été poursuivie au cours de 2007-2008.

Secteur de la chimie

Finalement, la préparation d'un troisième décret visant à assujettir le secteur de la chimie au processus des attestations d'assainissement a été amorcée en 2007-2008.

En ce qui concerne l'engagement 34 de la PNE, sur la mise en place d'un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI), le programme d'inspection des scieries s'est poursuivi en 2007-2008 et plus de 90 % (212/234) des entreprises, dont la capacité de transformation est supérieure à 25 000 mètres cubes de bois rond, ont été inspectées au moins une fois depuis le début du programme. Le respect par les entreprises des exigences des lignes directrices permet une réduction des rejets dans les cours d'eau de même qu'une réduction de la contamination de l'eau souterraine.

La poursuite des travaux pour l'application des objectifs de rejet environnementaux (OER) et des principes d'autosurveillance aux effluents industriels des rejets s'est effectuée par la réalisation de lignes directrices dont la mise en œuvre s'est traduite, en 2007-2008, par la formation des acteurs concernés au MDDEP et par la rédaction d'un guide à l'intention des demandeurs d'autorisation. Ces lignes directrices et ce guide devraient être officialisés au cours de l'année 2008-2009. L'application de ces lignes directrices permettra de s'assurer que la capacité du milieu récepteur sera prise en considération dans l'analyse des demandes d'autorisation des projets industriels, et que l'autosurveillance des rejets permettant de vérifier le respect des exigences environnementales sera prévue dans les autorisations.

2.10.2 La restauration des parcs à résidus miniers

Conformément à l'engagement 35, le MRNF a poursuivi son engagement de restauration des sites miniers rétrocédés au gouvernement ainsi que de recherche et développement, en partenariat avec les instances fédérales, québécoises et l'industrie minière, particulièrement en ce qui concerne le drainage minier acide qui peut avoir de graves impacts sur le milieu aquatique.

Pour ce qui est des sites miniers rétrocédés à l'État, seuls les travaux de recouvrement du parc East Sullivan se poursuivent par l'utilisation de résidus forestiers. Sur les autres sites miniers rétrocédés, dont les travaux de restauration sont terminés, le MRNF poursuit les travaux d'entretien et de suivi environnemental requis afin de s'assurer de l'efficacité des méthodes de restauration appliquées sur ces sites.

Par ailleurs, le MRNF a continué d'appuyer les travaux de la Chaire industrielle Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada – École Polytechnique –

Université du Québec en Abitibi-Temiscamingue (CRSNG-Poly-UQAT) en environnement et gestion des rejets miniers. Le MRNF participe toujours au programme de recherche *Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)* en collaboration avec l'Association minière du Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. NEDEM a autorisé trois projets de recherche au cours de l'année.

Ainsi, une somme de 200 200 \$ a été consacrée à la réalisation de cet engagement par le MRNF en 2007-2008, dont 108 600 \$ pour les travaux reliés aux sites miniers de l'État.

2.10.3 Les indicateurs relatifs à l'assainissement industriel

Tableau 14 Indicateurs relatifs à l'assainissement industriel

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
33	• Nombre de secteurs industriels assujettis au PRRI sur le nombre total visé.	2/5
	• Nombre d'établissements titulaires d'une attestation d'assainissement sur le nombre total d'établissements désignés.	60/108
34	• Pourcentage des scieries inspectées dans le cadre du programme d'inspection sur l'industrie du bois de sciage.	88 %
	• Pourcentage des documents à rédiger sur les mécanismes de prise en charge des industries non assujetties au PRRI qui sont terminés.	90 %
35	• Pourcentage d'aires d'accumulation de résidus miniers restaurées et rétrocédées à l'État sur le nombre d'aires à restaurer.	98 %

2.11 L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL

- **Engagement 36** sur la réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie des réseaux municipaux d'égout unitaire;
- **Engagement 37** sur l'élimination des rejets d'eaux usées par temps sec;
- **Engagement 38** sur l'élimination des rejets d'eaux usées non traitées directement dans les cours d'eau;
- **Engagement 39** sur la désinfection des rejets d'eaux usées des stations d'épuration là où la protection des usages le justifie;
- **Engagement 40** sur la diminution de la toxicité des rejets d'eaux usées des stations d'épuration;
- **Engagement 41** sur la stratégie d'encadrement des rejets urbains;
- **Engagement 42** sur les dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention par ces deux ministères ont été de **7,1 ETC** et de **56,2 M\$**, dont 55,8 M\$ en subventions et contrats.

2.11.1 L'assainissement municipal

Les trois ordres de gouvernement poursuivent leurs investissements des fonds publics dans l'assainissement des eaux usées municipales du Québec. La PNE préconise dans le cadre de ses engagements 36 à 40 de compléter l'assainissement de ces eaux.

Réduction de la fréquence des débordements des réseaux municipaux d'égout unitaire en temps de pluie

Au 31 mars 2008, une aide financière de 30 M\$ du gouvernement du Québec est en cours de versement à la Ville de Québec totalisant 45 M\$ pour les travaux de la phase I du contrôle des débordements de la rivière Saint-Charles et de la plage Jacques-Cartier. Pour les travaux des phases II et III de ce projet, totalisant 110 M\$, des crédits d'aide financière gouvernementale de 73 M\$ ont été promis à parts égales par le Québec et le Canada dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique. D'autres crédits d'aide financière gouvernementale de 135 M\$ sont prévus pour des travaux visant le contrôle des débordements des réseaux d'égout unitaire de Montréal et de Laval.

Au cours de l'exercice financier gouvernemental de 2007-2008, des versements d'aide financière totalisant un peu plus de **6,1 M\$** ont été effectués à la Ville de Québec par le gouvernement du Québec.

Élimination des rejets d'eaux usées par temps sec

Le MAMROT a diffusé en mai 2006 deux guides sur le plan d'action type et sur la méthodologie pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés à l'égout. Une condition a aussi été introduite dans les règles et normes du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), selon laquelle les municipalités qui reçoivent une aide financière pour des travaux sur des infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées doivent concevoir et appliquer un programme d'élimination des raccordements inversés à l'égout. Le guide sur le plan d'actions type sert à constituer ce programme et le guide méthodologique aide à l'appliquer. Le MAMROT suit l'application de cette condition.

Élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement

Le MDDEP a dirigé vers le MAMROT 148 municipalités au 31 mars 2008. À cette date, de l'aide financière gouvernementale totalisant 307 M\$ a été promise à 112 de ces municipalités. L'examen des dossiers des 36 municipalités restantes se poursuit.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant près de **49,6 M\$** ont été effectués pour des travaux municipaux d'élimination des rejets d'eaux usées directement dans l'environnement. Une part de 20,4 M\$ provient du gouvernement du Québec et une part de 29,1 M\$ a été assumée par le gouvernement du Canada. Par rapport à l'exercice financier précédent, ce sont l'état d'avancement des travaux et l'augmentation conséquente du nombre et des montants des réclamations soumises par les municipalités qui ont fait en sorte d'augmenter les déboursés des gouvernements dans ce type de travaux.

Enfin, au 31 mars 2008, le comité d'évaluation des technologies de traitement des eaux usées, formé d'experts du MAMROT, du MDDEP et d'autres organismes non

gouvernementaux, avait maintenu à jour dix-neuf (19) fiches techniques sur tout autant de technologies de traitement des eaux usées. Par rapport à l'année passée, une fiche sur une technologie a été retirée.

Désinfection des rejets de stations municipales d'épuration

Le MAMROT a dénombré 40 stations où la mise en place d'équipements de désinfection serait requise. Des crédits d'aide financière gouvernementale seront nécessaires pour inciter les municipalités propriétaires de ces stations à effectuer les travaux requis.

Diminution de la toxicité des effluents de stations municipales d'épuration

Des technologies ont été testées à la Régie des eaux usées de Lachenaie-Mascouche, à Sainte-Julie et à Trois-Rivières. Des mesures du pH et d'azote ammoniacal sont exigées par le MAMROT depuis janvier 2006 dans le contexte du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE). Le chapitre 9 des rapports 2006 et 2007 sur l'évaluation de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées fait état des mesures prises sur l'azote ammoniacal.

Stratégie d'encadrement des rejets urbains

Cette stratégie découlera de la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales. Le Québec a signifié son accord de principe avec cette dernière lors de la réunion du Conseil canadien des ministres en environnement de février 2009. Le MDDEP entend entreprendre, à l'automne 2009, l'élaboration d'un cadre réglementaire sur les attestations d'assainissement municipales en vue de se préparer à la mise en œuvre de la Stratégie.

En ce qui a trait à la question plus spécifique de la gestion des eaux pluviales, le MDDEP a entamé en 2007-2008 l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur la gestion des eaux pluviales à l'intention des municipalités qui devrait être diffusé à l'automne 2009.

Dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées

En juillet 2007, le MDDEP a publié le *Guide de réalisation d'un relevé sanitaire d'une installation de traitement des eaux usées d'une résidence isolée située en bordure des lacs et des cours d'eau*. Ce guide permettra aux municipalités de dresser un portrait d'ensemble d'un secteur donné et de définir les solutions appropriées afin de corriger les problématiques observées. Des sessions de formation sur le *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) destinées aux inspecteurs municipaux, aux entrepreneurs et aux puisatiers sont offertes sur une base annuelle. En 2007-2008, plus de 291 personnes ont reçu ces formations.

De plus, conformément au plan d'intervention gouvernementale sur les algues bleu-vert, la Loi sur les compétences municipales a été modifiée pour permettre à une municipalité, aux frais du propriétaire, d'installer, d'entretenir et de rendre conforme au Q-2,r.8 tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée.

2.11.2 Les indicateurs relatifs à l'assainissement municipal

Tableau 15 Indicateurs relatifs à l'assainissement municipal

	Indicateurs	Valeur
36	• Pourcentage de réduction de la fréquence des débordements en temps de pluie des ouvrages municipaux identifiés (20 % visés).	<i>Indéterminée</i>
37	• Pourcentage de municipalités qui ont éliminé les rejets d'eaux usées par temps sec par rapport à toutes celles qui ont soumis au MAMROT un plan d'action à cette fin.	<i>Indéterminée</i>
38	• Pourcentage de municipalités dont les travaux d'assainissement requis pour éliminer les rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau ont été subventionnés par le MAMROT par rapport à toutes celles qui lui ont été adressées à cette fin par le MDDEP.	75 %
39	• Pourcentage de stations municipales d'épuration des eaux usées identifiées qui respectent les exigences de rejet par rapport à toutes celles identifiées requérant à cette fin la mise en place d'équipements de désinfection.	<i>Indéterminée</i>
40	• Pourcentage des stations municipales d'épuration des eaux usées qui respectent les objectifs de rejet en matière de toxicité des effluents par rapport à toutes celles identifiées à cette fin.	<i>Indéterminée</i>
41	• Pourcentage de réalisation de la stratégie d'encadrement sur les rejets urbains au Québec	10 %
42	• Nombre de personnes ayant participé à des sessions de formation sur le règlement Q-2,-r.8 en 2007-2008.	291

2.12 LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LA GESTION DES SERVICES D'EAU

- **Engagement 43** sur le renouvellement des conduites municipales d'eau potable et d'égout;
- **Engagement 44** sur le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation et du remplacement des infrastructures;
- **Engagement 45** sur l'utilisation des techniques de réhabilitation;
- **Engagement 46** sur le développement d'un outil pour établir le coût de revient des services d'eau;
- **Engagement 47** sur la mesure de la performance de la gestion des services d'eau;
- **Engagement 48** sur l'utilisation des nouvelles technologies;
- **Engagement 49** sur une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable;
- **Engagement 50** sur la conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux et finalement;
- **Engagement 51** sur les délégations au secteur privé de la gestion des services d'eau municipaux.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention par ces deux ministères ont été de **4,88 ETC** et de **136,8 M\$**, dont 136,5 M\$ en subvention et contrats.

2.12.1 La pérennité des infrastructures municipales

Le MAMROT est responsable des engagements 43, 44 et 45 qui visent à assurer la pérennité des réseaux municipaux de conduites d'eau potable et d'égout.

Le renouvellement des conduites municipales d'eau potable et d'égout

Cet engagement vise à inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs conduites de 0,8 % par année avant 2007, et de 1 % par année avant 2012. Les municipalités qui ont à effectuer des travaux de renouvellement de conduites doivent prévoir leurs investissements en fonction du plan d'intervention élaboré dans le but de déterminer les priorités. Rappelons qu'un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout est disponible depuis 2005-2006 sur le site Internet du MAMROT.

Au 31 mars 2008, le MAMROT a approuvé les plans d'intervention de 236 des 492 municipalités qui lui en ont soumis sur environ 630 qui auront des travaux de renouvellement de leurs conduites d'eau à effectuer en priorité.

Au cours de l'exercice financier gouvernemental de 2007-2008, des versements d'aide financière gouvernementale totalisant **135,8 M\$** ont été effectués. Une part de ce montant, qui représente à peu près 49 M\$, provient du gouvernement du Québec et une autre part, près de 86,8 M\$, a été assumée par le gouvernement du Canada. Par rapport à l'exercice financier précédent, ce sont l'achèvement de certains projets et la baisse conséquente du nombre et des montants des réclamations finales soumises par les municipalités qui ont fait en sorte de réduire légèrement le déboursé total des gouvernements dans ce type de travaux.

Le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation et du remplacement des infrastructures

Le MAMROT suit l'application de la clause introduite à cette fin dans les protocoles d'entente encadrant le versement des aides financières gouvernementales aux infrastructures.

L'utilisation des techniques de réhabilitation

Enfin, pour ce qui est d'amener le taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'égout à 25 % par rapport à leur remplacement, le MAMROT a collaboré, en 2007-2008 avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) qui en est rendu à l'étape de la conception informatique d'un outil d'aide à la décision entre le remplacement et les différentes techniques de réhabilitation. Par ailleurs, le CERIU offre quatorze (14) devis types de techniques de réhabilitation.

2.12.2 La gestion des services d'eau

Le MAMROT est responsable des engagements 46 à 49 et 51 qui visent à assurer la gestion des services d'eau.

Le développement d'un outil pour établir le coût de revient des services d'eau

Le MAMROT a rendu obligatoires quatre (4) indicateurs de gestion municipale afférents dont les municipalités lui fournissent les résultats depuis leur exercice financier de 2003.

C'est le Centre de promotion de l'excellence en gestion municipale qui les analyse et produit des rapports disponibles sur son site Web.

La mesure de la performance de la gestion des services d'eau

Le MAMROT et le MDDEP possèdent des outils pour suivre respectivement la performance des installations municipales de traitement des eaux usées et de l'eau potable. Les indicateurs de gestion municipale sont un autre outil élaboré par le MAMROT pour mesurer la performance des municipalités dans la gestion de leurs services d'eau notamment.

L'utilisation des nouvelles technologies

Le MAMROT a versé **0,68 M\$** en 2007-2008 pour la réalisation des sous-volets 1.1 et 1.2 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités et du sous-volet 1.3 d'expérimentation de nouvelles technologies du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000. Une part de près de 0,38 M\$ provient du gouvernement du Québec et une autre de 0,29 M\$ du gouvernement du Canada. Par rapport à l'exercice financier précédent, ce sont l'achèvement de certains projets et la baisse conséquente du nombre et des montants des réclamations finales soumises par les municipalités qui ont fait en sorte de réduire légèrement le déboursé total des gouvernements dans ce type de travaux.

Une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable

Le MAMROT a introduit dans les règles et normes, et les protocoles d'entente de certains programmes d'aide financière aux infrastructures d'eau une condition qui rend l'attribution de cette aide conditionnelle à l'adoption de mesures d'économie d'eau de la part des municipalités bénéficiaires. Le MAMROT suit l'application de cette condition.

La conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux

D'entrée de jeu, il faut noter que les investissements en ressources humaines et financières consacrés par la Société immobilière du Québec (SIQ) pour réduire la consommation d'eau potable ne sont pas comptabilisés dans les bilans annuels de la PNE. Ceci ne veut pas dire pour autant que des actions pour réaliser l'engagement 50 ne sont pas accomplies. En obtenant, depuis novembre 2005, la certification Visez Vert de l'Association des propriétaires et des administrateurs d'immeubles (BOMA : Building Owners and Manager Association) pour 65 de ses immeubles, ce qui représente près de 68 % de la superficie de son parc immobilier en propriété, la SIQ s'est engagée entre autres, à implanter des mesures de réduction de la consommation d'eau potable dans ces édifices. De plus, lors de la construction de nouveaux bâtiments ou de la rénovation d'édifices existants, un ensemble de mesures favorisant l'économie d'eau potable sont systématiquement appliquées puisque la SIQ vise à obtenir la certification LEED pour tous les projets supérieurs à 2,5 M\$.

Les délégations au secteur privé de la gestion des services d'eau municipaux

Le MAMROT entend poursuivre les travaux entrepris en vue d'élaborer un contrat type de gestion et de suivi pour encadrer les délégations de gestion au secteur privé.

2.12.3 Les indicateurs relatifs aux infrastructures municipales et aux services d'eau

Tableau 16 Indicateurs relatifs aux infrastructures municipales et aux services d'eau

Eng. n ^o	Indicateurs	Valeur
43	<ul style="list-style-type: none"> Taux annuel de renouvellement des réseaux municipaux d'eau potable et d'égout (taux annuel moyen québécois visé de 0,8 % d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012). 	De 0,6 à 0,7 %
44	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de municipalités bénéficiaires d'aide financière gouvernementale pour des travaux de construction, de réhabilitation et de remplacement d'infrastructures qui ont appliqué la clause de respect des normes de qualité de ces travaux contenue dans les protocoles d'entente signés encadrant le versement de cette aide (100 % visé). 	<i>Indéterminée</i>
45	<ul style="list-style-type: none"> Proportion du total des longueurs de conduites municipales d'eau potable et d'égout remplacées ou refaites à l'aide de techniques de réhabilitation par rapport au total des longueurs de toutes les conduites municipales d'eau potable et d'égout remplacées et de toutes celles refaites sans égard à la technique utilisée à cette fin (25 % visé). 	<i>Indéterminée</i>
46	<ul style="list-style-type: none"> Outil élaboré pour établir le coût de revient des services d'eau municipaux (4 indicateurs de gestion municipaux ont été rendus obligatoires pour établir, dès l'exercice financier municipal de 2003, le coût de ces services). 	oui
47	<ul style="list-style-type: none"> Outil élaboré permettant de mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux. 	oui
48	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de l'engagement des fonds du sous-volet 1.3 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec (TICQ-2000). Nombre de fiches techniques publiées sur les nouvelles technologies relatives au traitement de l'eau potable ou des eaux usées Publication de la 3^e édition du <i>Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1994, 1997 et 2000.</i> 	65,5 % 56/41 non
49	<ul style="list-style-type: none"> Projet de stratégie et condition élaborées. Condition introduite dans les règles, les normes et les protocoles d'entente de programmes d'aide financière aux infrastructures d'eau. Stratégie et conditions appliquées par les municipalités visées. 	oui oui <i>Conditions appliquées</i>
50	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bâtiments publics possédant des compteurs d'eau sur le nombre total d'édifices. 	Non disponible⁸
51	<ul style="list-style-type: none"> Approbation et diffusion aux municipalités des documents types produits pour encadrer la délégation au secteur privé de la gestion de ses services d'eau. Pourcentage de municipalités qui ont utilisé les documents types produits pour encadrer la délégation au secteur privé de la gestion de ses services d'eau par rapport à toutes celles qui possèdent de tels services. 	non <i>Indéterminée</i>

⁸ La SIQ nous a informés qu'elle n'avait pas de données fiables permettant de comptabiliser le nombre de bâtiments publics possédant des compteurs d'eau et que les données des bilans précédents n'étaient pas suffisamment précises.

2.13 LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU

- **Engagement 52** sur les accès publics;
- **Engagement 53** sur la pêche récréative;
- **Engagement 54** sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau;
- **Engagement 55** sur les sentiers nautiques;
- **Engagement 56** sur le tourisme nautique en matière de croisières internationales.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières attribuées à cet axe d'intervention ont été de **3,6 ETC** en ressources humaines et à **0,9 M\$** en dépenses totales pour 2006-2007.

2.13.1 La relance de la pêche récréative

Les 8, 9 et 10 juin 2007, le MRNF a organisé la Fête de la pêche. Rappelons qu'au cours de cette fête les résidants du Québec peuvent pratiquer la pêche sportive pendant trois jours sans permis. Ils peuvent aussi bénéficier de plusieurs promotions offertes par les divers partenaires (zecs, réserves fauniques et parcs nationaux). Cet événement est organisé par des coordonnateurs régionaux, rémunérés par le MRNF, et des centaines de bénévoles dans chacune des régions du Québec.

Au cours de sa huitième édition, on a dénombré 79 sites où des activités reliées à la Fête de la pêche ont eu lieu. Il s'agit d'une diminution d'environ 8,0 % par rapport à l'année précédente. Malgré cette baisse, l'ampleur de l'activité de pêche sur les principaux sites s'est maintenue à près de 80 000 jours de pêche, sans doute grâce aux conditions météorologiques favorables, à ces dates.

Par ailleurs, le programme *Initiation à la pêche dans les camps de vacances* a connu une légère baisse. Le nombre de camps de vacances participants s'est maintenu à 9 en 2007. Cependant, le nombre de jeunes initiés a légèrement diminué passant de 2 709 en 2006 à 2 350 en 2007.

Le *Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* réalisé par le MRNF avec l'aide des associations régionales, ainsi que le programme *Pêche en herbe*, coordonné par la Fondation de la faune du Québec, contribuent eux aussi depuis plusieurs années, au développement de la pêche récréative au Québec. En 2007, le budget consacré aux ensemencements de poissons était de 0,5 M\$, dont 0,2 M\$ provenaient des organismes du milieu. Une somme de 0,2 M\$ a été versée aux organismes du milieu par la Fondation de la faune du Québec. Il faut préciser que cette somme provient de la vente des permis de pêche récréative, soit approximativement 0,3 M\$ que la Fondation recueille annuellement, à raison de 0,65 \$ par permis de pêche récréative vendu. Pour sa part, le MRNF a procédé à l'ensemencement de poissons provenant de ses piscicultures, pour une valeur de 74 500 \$.

Ces deux programmes sont essentiels à la tenue de la Fête de la pêche et de l'ensemble des activités destinées au développement de la relève en matière de pêche sportive. À cet égard, d'importants travaux ont été exécutés en vue de restaurer les bâtiments de la station piscicole de Baldwin-Coaticook. Bien qu'il ne s'agisse pas d'aménagement d'accès aux cours d'eau proprement dits, ces travaux favorisent néanmoins le développement de

la pêche sportive. La production de doré jaune permettra de rétablir, à moyen terme, le potentiel de pêche sportive de plusieurs plans d'eau du Québec, tout particulièrement ceux localisés dans les régions de l'Abitibi et de l'Outaouais.

Au Québec, différentes actions ont été entreprises afin de favoriser la pêche en milieu périurbain. Dans cette optique, les eaux de la Base de plein air de Sainte-Foy ont fait l'objet d'une analyse afin d'y vérifier le potentiel de pêche. Les résultats ont démontré que ce milieu n'est pas favorable à soutenir des activités de pêche intéressante. En contrepartie, au cours de l'hiver 2007, la pêche blanche a été autorisée au lac Delage. Une telle activité a été fort appréciée des amateurs de pêche. La direction régionale prévoit maintenir cette activité pour l'hiver 2008. De même, sur la rivière Saint-Charles, à la hauteur du parc Chauveau, des activités de pêche à gué ont été organisées dans le cadre du 400^e anniversaire de la ville de Québec.

2.13.2 La sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau

Un projet de règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance a été déposé en consultation publique pour la période du 19 décembre 2007 au 17 février 2008. Le règlement a été adopté le 3 juillet 2008.

L'objectif principal de ce projet de règlement est de protéger les eaux des lacs et rivières contre les rejets de plus en plus nombreux des embarcations de plaisance.

2.13.3 Le sentier nautique du Saint-Laurent

Les objectifs du sentier nautique sont de favoriser l'accès au fleuve, de découvrir et d'observer les différents sites fauniques, floristiques et culturels offerts le long du parcours, de prodiguer des conseils de sécurité et d'informer les adeptes sur les services de soutien à cette activité de découverte, notamment des renseignements touristiques.

Le ministère du Tourisme et la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) coordonnent les actions ayant un impact provincial. Les régions ont la responsabilité de créer leur propre tronçon régional, ce segment est appelé *Route bleue*. Le Sentier nautique du Saint-Laurent est la somme de toutes les routes bleues au Québec. En 2007-2008, le MTO a consacré au Sentier une somme de 60 000 \$ en développement et en promotion.

Depuis 2005, trois routes bleues ont été inaugurées, soit la *Route bleue du sud de l'estuaire*, la *Route bleue des baleines* (région touristique de Manicouagan) et la *Route bleue de la Gaspésie*. En 2007-2008, d'autres routes bleues étaient en chantier dans les régions de Québec-Chaudière-Appalaches, Charlevoix, Montréal-Haut-Saint-Laurent et Duplessis.

2.13.4 Les croisières internationales

Afin d'attirer davantage de navires de croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent et ainsi augmenter les recettes touristiques, diversifier et stimuler l'économie des régions, le ministère du Tourisme a reçu le mandat de mettre en œuvre la *Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent*.

Adoptée par le gouvernement du Québec en février 2008, la Stratégie vise à faire du fleuve une destination majeure de croisières en Amérique du Nord et cible trois axes d'intervention :

1. Développer des infrastructures touristiques et portuaires dans six nouvelles villes escales en aval de Québec;
2. Appuyer la prospection et le démarchage des compagnies de croisières et positionner le Québec comme destination de croisières internationales;
3. Favoriser la prise en compte des principes du développement durable.

Les objectifs :

- Quadrupler les passagers escales pour atteindre 400 000 en 2014;
- Tripler les dépenses annuelles pour atteindre 271 M\$ en 2014.

La stratégie prévoit des investissements de l'ordre de 156 M\$, dont 52,5 M\$ de la part du Québec, la somme restante étant partagée entre le gouvernement fédéral et les communautés impliquées.

Elle repose sur un partenariat qui implique les instances locales, régionales et sectorielles, le secteur privé ainsi que différents ministères et organismes gouvernementaux.

La concertation et la coordination des interventions sont assurées par le biais d'un comité formé du MAMROT, du MTO, du MDDEP, de la SEPAQ ainsi que de DEC et Transports Canada.

L'intervention du MTO et du MTQ a permis la réalisation d'un terminal de croisières à Saguenay. Le projet, au coût de 29,4 M\$, comprend la construction du quai A. Lepage ainsi que l'aménagement d'un bâtiment et d'une aire d'accueil pour les croisiéristes. La contribution du Québec est de 9,8 M\$, le solde étant partagé à parts égales entre DEC et Ville de Saguenay.

2.13.4 Les indicateurs relatifs aux activités récréotouristiques

Tableau 17 Indicateurs relatifs aux activités récréotouristiques

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
52	<ul style="list-style-type: none"> • Argent versé aux municipalités pour mettre en place des accès publics. 	Aucun programme d'aide en cours
53	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage du nombre de participants cette année par rapport à l'année dernière (<i>objectif : augmentation de 10 % par année</i>). • Consensus autour d'un site et réalisation des aménagements. • Nombre d'accès mis en place dans la province par rapport à l'objectif de 3 sites. • Nombre de jeunes initiés à la pêche annuellement dans des camps de vacances (<i>objectif : maintien d'un minimum de 5 000</i>). 	<p>25 %</p> <p>Action en développement</p> <p>1/3</p> <p>2 350</p>
54	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et de qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau mis en œuvre par rapport au nombre total. 	19/39

55	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de routes bleues régionales en activité, formant le Sentier maritime sur le Saint-Laurent. 	3
56	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'évolution annuel du nombre de croisiéristes ayant visité les ports de Québec et de Montréal (par rapport à l'année précédente). • Taux d'évolution annuel du nombre de croisiéristes ayant visité les ports du Québec (par rapport à l'année précédente). • Nombre d'escales terrestres des bateaux de croisière dans les ports québécois (augmentation de 9,1 % (par rapport à l'année précédente)). 	+4,25 % +18 % 141

2.14 LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE

- **Engagement 57** sur le développement d'indicateurs de suivi de la PNE et la publication d'un rapport d'évaluation.

En 2007-2008, les ressources humaines et financières consacrées à la réalisation de cet engagement ont été de **4,2 ETC** et de **0,24 M\$**.

2.14.1 Le suivi

Comme dans les années précédentes, la collecte de l'information relative à la réalisation des engagements de la PNE et aux données en ressources humaines et financières pour l'année 2007-2008 a été effectuée à l'aide des fiches de suivi et de fichiers Excel mis à jour annuellement par les ministères maîtres d'œuvre. Le suivi administratif des dossiers relatifs à la PNE est effectué lors des réunions de la Table interministérielle sur la PNE (TIPNE) dont le rôle a évolué au cours des années. En effet, à l'origine, la TIPNE avait une vocation décisionnelle alors que maintenant, il s'agit plutôt d'une table d'information.

2.14.2 L'évaluation de la Politique

Un comité interministériel pour la coordination de l'ensemble des évaluations a démarré ses travaux en décembre 2007 et un plan d'action pour l'évaluation de même qu'un échéancier ont été proposés et acceptés par les ministères les plus impliqués. Les travaux d'évaluation des engagements de la PNE sont amorcés dans l'ensemble des ministères. Certaines évaluations sont complétées et font actuellement l'objet d'une validation auprès des secteurs concernés au MDDEP. Rappelons que chaque ministère était responsable de produire, avant le 1^{er} octobre 2008, un rapport synthèse faisant état des principaux résultats d'évaluation du ou des engagements dont il a la charge. Une compilation des principaux résultats d'évaluation est effectuée par la suite, ce qui permet la production d'un rapport synthèse d'évaluation.

2.14.3 Les indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE

Tableau 18 Indicateurs relatifs au suivi et à l'évaluation de la PNE

Eng. n°	Indicateurs	Valeur
57	<ul style="list-style-type: none"> • Avancement de l'évaluation quinquennale Pourcentage de mise en œuvre du plan d'action pour l'évaluation	60 %

CHAPITRE 3

CONSTATS ET CONCLUSION

CONSTATS

Les ressources financières investies continuent d'augmenter avec les années. L'investissement total du gouvernement durant ces 5 années de mise en œuvre de la PNE s'élève à **1 752 ETC** et à **1,04 G\$**.

Les principaux constats sont :

- les sommes investies dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant se maintiennent;
- les sommes investies dans l'assainissement agricole se maintiennent;
- des sommes importantes ont été investies dans l'assainissement municipal à partir de 2004-2005 et ont continué d'augmenter d'année en année;
- l'aide financière aux municipalités (gouvernements provincial et fédéral) pour renouveler leurs infrastructures continue d'augmenter;
- les investissements dans les activités récréotouristiques liées à l'eau (récréotourisme) connaissent une augmentation croissante;
- les sommes les plus importantes versées par l'ensemble des ministères depuis la mise en œuvre de la PNE ont été consacrées à la protection de l'eau potable, à l'assainissement agricole, à l'assainissement municipal et à la pérennité des infrastructures municipales et des services d'eau.

CONCLUSION

En novembre 2007, un bilan de synthèse a été diffusé pour souligner les 5 ans de la PNE. Ce bilan dresse un portrait des ressources humaines et financières investies dans sa mise en œuvre, 5 ans après sa publication.

Par ailleurs, une évaluation de la mise en œuvre de la PNE est en cours afin de connaître l'état d'avancement de tous les engagements et la mesure de leur efficacité par rapport aux orientations et aux principes établis dans la PNE. Cette évaluation permettra d'apporter certains correctifs et, le cas échéant, de retenir de nouvelles orientations.

Ce Bilan de mise en œuvre est le dernier à être publié avant la sortie du rapport d'évaluation, prévue pour 2009. La forme actuelle du bilan sera remplacée par un rapport quinquennal qui fera état des ressources humaines et financières investies par les ministères.

ANNEXES

ANNEXE 1
BILAN 2007-2008
DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction. (\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Cadre juridique concernant l'eau					
1. Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.	MDDEP	0,56	32 480	10 800	43 280
Sous-total		0,56	32 480	10 800	43 280
Gestion intégrée par bassin versant					
2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant.	MDDEP	3,53	197 446	10 000	207 446
3. Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin.	MDDEP	17,18	991 844	2 285 600	3 277 444
Sous-total		20,71	1 189 290	2 295 600	3 484 890
Connaissances sur l'eau					
4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau.	MDDEP	Maintenant inclus dans l'engagement 6			
5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec.	MDDEP	1,77	94 660	40 080	137 740
6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente.	MDDEP	12,91	625 864	800 000	1 425 864
7. Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature.	MDDEP	16,88	800 752	646 750	1 447 502
8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau.	MDDEP	1,97	112 718	0	112 718
Sous-total		33,53	1 633 994	1 486 830	3 120 824

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro. + tech.	Salaires + fonction. (\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Instruments économiques					
9. Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec.	MDDEP	0,85	49 184	3 600	52 784
Sous-total		0,85	49 184	3 600	52 784
Partenariats et relations Québec					
10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec.	SAA	0,08	4 872	0	4 872
11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.	MDDEP/ MRI	3,87	223 892	54 332	278 224
12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux.	MDDEP/ MRI	0,14	8 352	19 292	27 644
13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau.	MDEIE	0	0	0	0
Sous-total		4,10	237 116	73 624	310 740
Gestion intégrée du Saint-Laurent					
14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.	MDDEP	0	0	0	0
15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent.	MDDEP	2,38	135 640	2 664	7 0200

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction. (\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
16. Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre.	MDDEP	5,11	286 264	359 000	829 703
Sous-total		7,49	421 904	361 664	783 568
Protection de l'eau potable					
17. Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.	MAMROT	6,82	395 270	127 898 739	128 294 009
18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.	MDDEP	0,06	3 480	0	3 480
19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors d'éclosion de maladies d'origine hydrique.	MSSS	25,67	1 322 860	313008	1 635 868
Sous-total		32,55	1 721 610	128 211 747	129 933 357
Protection des écosystèmes					
20. Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF	19,33	992 562	1 752 058	2 744 620
21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.	MDDEP	1,61	89 908	5 800	95 708
22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques.	MDDEP	0,02	1 160	0	1 160

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro. + tech.	Salaires + fonction. (\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau.	MDDEP	0,04	2 320	0	2 320
24. Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques ».	MDDEP	3,58	207 872	12 000	219 872
25. Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF	16,03	866 892	33 720	900 612
26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant.	MDDEP	0	0	0	0
Sous-total		40,61	2 160 714	1 803 578	3 964 292
Assainissement agricole					
27. Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.	MAPAQ	48,42	2 406 560	6 832 020	9 238 580
28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le Groupe de travail : « Un environnement à valoriser ».	MAPAQ	97,50	4 845 000	21 987 629	26 832 629
29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels.	MDDEP	0	0	0	0
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole.	MAPAQ	6,50	247 000	0	247 000
31. Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole.	MAPAQ	39,66	1 990 280	2 488 344	4 478 624
32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes.	MAPAQ	8,45	407 332	251 700	659 032
Sous-total		200,53	9 896 172	31 559 693	41 455 865

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro. + tech.	Salaires + fonction. (\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Assainissement industriel					
33. Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).	MDDEP	3,68	231 084	500	213 584
34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI.	MDDEP	2,89	147 904	400	148 304
35. Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers.	MRNF	1,03	57 616	180 875	238 491
Sous-total		7,60	418 604	181 775	600 379
Assainissement municipal					
36. Inciter les municipalités à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.	MAMROT	0,33	19 140	6 134 224	6 153 364
37. Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec.	MAMROT	0	0	0	0
38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau.	MAMROT	4,47	258 970	49 557 2070	49 816 177
39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie.	MAMROT	0,13	7 714	100	7 814
40. Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.	MAMROT	0,02	928	0	928
41. Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec.	MDDEP	0,76	44 312	35 500	79 812
42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.	MDDEP	1,36	78 880	76 500	155 380
Sous-total		7,07	409 944	55 803 531	56 213 475

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro. + tech.	Salaires + fonction. (\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Infrastructures et services d'eau					
43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012.	MAMROT	4,63	268 308	135 826 262	136 094 570
44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes.	MAMROT	0	0	0	0
45. Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement.	MAMROT	0,06	3 480	0	3 480
46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau.	MAMROT	0	0	0	0
47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés.	MAMROT	0	0	0	0
48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire.	MAMROT	0,18	10 150	678 759	688 909
49. Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.	MAMROT	0,02	870	0	870
50. Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux.	SIQ/ MDDEP	0	0	0	0
51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi.	MAMROT	0	0	0	0
Sous-total		4,88	282 808	136 505 021	136 787 829

Axe d'intervention Engagements de la Politique	Maîtres d'œuvre	ETC (N) Pro.+tech.	Salaires + fonction. (\$)	Subventions contrats (\$)	Total (\$) engagement
Récréotourisme					
52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec.	MDDEP	0	0	0	0
53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec.	MRNF	1,87	84 044	568 700	652 744
54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.	MDDEP	0,18	10 440	0	10 440
55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec.	MTO	0,07	3 936	60 400	64 336
56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable.	MTO	1,52	84 312	128 017	212 329
Sous-total		3,64	182 732	757 117	939 849
Suivi et évaluation de la PNE					
57. Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans.	MDDEP	4,17	240 354	0	240 354
Sous-total		4,17	240 354	0	240 354
TOTAL		368,29	18 876 906	359 054 580	377 931 486

ANNEXE 2
DÉPENSES DU GOUVERNEMENT ET RESSOURCES HUMAINES INVESTIES DEPUIS LA MISE EN
ŒUVRE DE LA PNE, PAR ENGAGEMENT 2003-2008

No	Engagement et axes d'intervention	2003-2004 Dollars	2004-2005 Dollars	2005-2006 Dollars	2006-2007 Dollars	2007-2008 Dollars	TOTAL Dollars
Cadre juridique							
1	Cadre juridique	61 260	263 100	0	0	43 280	367 640
Gestion par bassin versant							
2	Gestion par bassin versant	147 855	389 705	129 646	205 450	207 446	1 080 102
3	Soutien aux bassins versants	2 311 427	2 876 128	3 434 250	3 295 976	3 277 444	15 195 225
	Sous-total	2 459 282	3 265 833	3 563 896	4 166 136	3 484 890	16 235 203
Connaissances sur l'eau							
4	Regroupement de l'information	2 900	50 254	0	0	0	53 154
5	Aquifères	409 800	391 216	202 400	72 320	135 740	1 211 476
6	Connaissances sur les bassins	939 340	1 375 538	1 139 636	941 466	1 425 864	5 821 844
7	Associations de lacs	98 800	119 102	96 048	1 000 920	1 447 502	2 762 372
8	Sensibilisation, éducation	159 840	142 200	109 446	121 274	112 718	645 478
	Sous-total	1 610 680	2 078 310	1 547 530	1 453 980	3 120 824	10 517 924
Redevances							
9	Redevances	97 260	67 280	55 680	49 480	52 784	322 484
Partenariat et relations Québec							
10	Autochtones	34 411	4 640	4 872	4 872	4 872	53 667
11	Partenariat - Grands Lacs	606 490	543 651	389 269	263 744	278 224	2 081 378
12	Québec international	79 800	26 388	46 414	49 963	27 644	230 209
13	Expertise québécoise eau	0	0	0	0	0	0
	Sous-total	720 701	574 679	440 555	318 579	310 740	2 365 255
Gestion du Saint-Laurent							
14	Statut du Saint-Laurent	0	0	0	0	0	0
15	Gestion du Saint-Laurent	121 175	180 797	196 343	70 200	138 304	706 819
16	Entente Canada-Québec	1 404 587	529 370	930 476	829 703	645 264	4 339 400
	Sous-total	1 525 762	710 167	1 126 819	899 903	783 568	5 046 220
Protection de l'eau potable							
17	Soutien financier en eau potable	10 285 540	20 205 309	34 602 724	77 471 324	128 294 009	270 858 906
18	Protection sources de captage	66 240	106 960	46 100	4 582	3 480	227 362
19	Santé et eau potable	804 600	1 417 183	1 425 580	1 635 868	1 635 868	6 919 099
	Sous-total	11 156 380	21 729 452	36 074 404	79 111 774	129 933 357	278 005 367
Protection des écosystèmes							
20	Habitats fauniques	2 696 210	1 965 765	1 159 296	1 749 537	2 744 620	10 315 428
21	Rives, litt. et plaines inondables	275 934	327 545	268 656	195 560	95 708	1 163 403
22	Débits réservés	5 800	6 960	6 960	2 900	1 160	23 780
23	Prélèvements d'eau	17 400	2 320	2 320	6 496	2 320	30 856
24	Réserves aquatiques	240 300	50 617	38 048	45 800	219 872	594 637
25	Aménagement forestier	345 380	733 021	212 748	327 324	900 612	2 519 085
26	Stratégie assainissement eaux	0	0	0	0	0	0
	Sous-total	3 581 024	3 086 228	1 688 028	2 327 617	3 964 292	14 647 189

No	Engagement et axes d'intervention	2003-2004 Dollars	2004-2005 Dollars	2005-2006 Dollars	2006-2007 Dollars	2007-2008 Dollars	TOTAL Dollars
Assainissement agricole							
27	Équilibre en phosphore	14 640 492	12 094 000	9 396 000	9 177 340	9 238 580	54 546 412
28	Forum agriculture	22 073 503	24 873 400	23 010 800	26 823 415	26 832 629	123 613 747
29	Corridors boisés	64 500	90 396	5 220	464	0	160 580
30	Écoconditionnalité	121 800	60 320	43 960	20 820	247 000	493 900
31	Pesticides	1 981 420	2 230 000	3 259 200	3 432 690	4 478 624	15 381 934
32	Piscicultures	106 800	1 366 646	655 002	503 226	659 032	3 290 706
	Sous-total	38 988 515	40 714 762	36 370 182	39 957 955	41 455 865	197 487 279
Assainissement industriel							
33	Rejets industriels (PRRI)	203 893	208 800	309 140	428 916	213 584	1 364 333
34	Industries non visées par le PRRI	96 000	58 000	58 000	110 088	148 304	470 392
35	Résidus miniers	450 300	335 650	182 300	248 560	238 491	1 455 301
	Sous-total	750 193	602 450	549 440	787 564	600 379	3 290 026
Assainissement municipal							
36	Débordements des réseaux	15 441	5 006 534	7 535 492	6 114 172	6 153 364	24 825 003
37	Rejets des eaux usées	0	34 220	9 280	3 944	0	47 444
38	Assainis. petites municipalités	4 640	8 341 118	16 903 179	33 418 328	49 816 177	108 483 442
39	Désinfection des eaux usées	2 957	13 700	24 360	8 526	7 814	57 357
40	Toxicité des effluents	5 220	63 600	12 180	14 906	928	96 834
41	Encadrements des rejets urbains	4 640	0	0	7 424	79 812	91 876
42	Résidences isolées	21 740	80 060	113 580	122 140	155 380	492 900
	Sous-total	54 638	13 539 232	24 598 071	39 689 440	56 213 475	134 094 856
Infrastructures et serv. d'eau							
43	Renouvellement des réseaux	14 142 680	32 579 620	35 369 235	148 362 144	136 094 570	366 548 249
44	Qualité des infrastructures	2 320	580	580	2 552	0	6 032
45	Techniques de réhabilitation	0	4 060	580	7 598	3 480	15 718
46	Coûts des services d'eau	3 480	2 900	0	0	0	6 380
47	Performance des services d'eau	0	0	0	0	0	0
48	Expertise sur les services d'eau	406 060	515 206	412 272	1 142 829	688 909	3 165 276
49	Économie et fuites d'eau	0	9 860	21 420	10 880	870	43 030
50	Conservation eau (édifices gov.)	1 160	0	0	0	0	1 160
51	Gestion privée des services d'eau	0	8 120	4 060	638	0	12 818
	Sous-total	14 555 700	33 120 346	35 808 147	149 526 641	136 787 829	369 798 663
Activités récréotouristiques							
52	Accès publics	16 990	34 007	0	0	0	50 997
53	Pêche récréative	33 640	43 167	1 006 169	4 781 000	652 744	6 516 720
54	Sécurité nautique sur les lacs	11 600	0	15 080	10 846	10 440	47 966
55	Sentiers nautiques (maritimes)	30 980	57 760	65 615	35 060	64 336	253 751
56	Tourisme nautique et croisières	125 002	179 288	138 630	197 639	212 329	852 888
	Sous-total	218 212	314 222	1 225 494	5 024 545	939 849	7 722 322
Suivi et évaluation de la PNE							
57	Suivi et évaluation de la PNE	156 610	158 176	145 638	177 286	240 354	878 064
	TOTAL	75, 9 M\$	120, 2 M\$	143, 2 M\$	323, 3 M\$	377,93 M\$	1 036,74 M\$

ANNEXE 3
PLAN D'ACTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
LE CADRE JURIDIQUE CONCERNANT L'EAU										Note : Inactive (i) Complétée (C) En continu (Ec) En cours (E) Abandonnée (A) Nouvelle (N)
1. Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.	MDDEP MAMROT MRNF MAPAQ MSP									
1.1 Procéder à la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.		i	i	i	i	i	E			En cours Les travaux associés à l'élaboration du projet de Loi 92 constituent une étape dans la révision du cadre juridique
LA GESTION PAR BASSIN VERSANT										
2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant.	MDDEP MAMROT MSP MAPAQ MRMF SAA									
2.1 Assurer la mise en place de la gestion intégrée dans les 33 bassins versants prioritaires.		Ec	C							Complétée
2.2 Analyser et approuver les plans directeurs de l'eau (PDE) fournis par les organismes de bassin.		i	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
2.3 Assurer le suivi des contrats de bassin signés par les organismes de bassin.					Ec (N)	Ec	Ec			En continu
2.4 Étendre la GIEBV à l'ensemble du Québec.						E (N)	E			En cours
3. Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassin.	MDDEP MAMROT MAPAQ MRMF MSP									
3.1 Soutenir financièrement les organismes de bassin.		C	C	C	C	C	C			Financement complété chaque année, mais action en continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
3.2 Soutenir techniquement les organismes de bassin.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
LES CONNAISSANCES SUR L'EAU										
4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau.	MDDEP MAMROT MAPAQ MRNF MTQ									
4.1 Produire un document d'orientation sur le Portail de l'eau.		Ec	C							Complétée
4.2 Réaliser une étude de faisabilité sur le Portail de l'eau.		i	i	A						Abandonnée (Inclus dans l'engagement 6)
4.3 Mettre en ligne le Portail de l'eau en réseau avec les partenaires.		i	i	A						Abandonnée (Inclus dans l'engagement 6)
5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec.	MDDEP MAMROT									
5.1 Réaliser l'inventaire des aquifères sur les 33 bassins prioritaires.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
5.2 Intégrer les résultats de l'étude des aquifères fracturés du sud-ouest du Québec aux schémas d'aménagement des MRC de la région.		i	i	Ec	Ec	Ec	i			inactif
6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente.	MDDEP MAMROT MAPAQ SAA MRNF MSP MSSS MTQ									
6.1 Recueillir et regrouper l'information sur les principaux bassins versants du Québec.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
6.2 Produire les cartes écologiques pour les 33 bassins prioritaires.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
7. Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature.	MDDEP MRNF									
7.1 Élaborer un programme de connaissances sur les lacs en appui aux associations de riverains de lacs de villégiature.		Ec	Ec	Ec	C	Ec (C)	Ec (C)			Complétée (objectif atteint, mais action encore active)

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
7.2 Élaborer un programme de soutien technique pour les associations de riverains de lacs de villégiature.		E	E	E	E	E	E			En cours
7.3 Élaborer un plan de travail afin de donner suite aux constats du Forum national sur les lacs de juin 2006 et des besoins d'intervention en ce qui regarde le volet prévention de l'eutrophisation suite à la crise des cyanobactéries de 2006						E (N)	E			En cours
8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau.	MDDEP MAMROT MRNF SAA MELSO									
8.1 Élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation pour les acteurs de l'eau.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
8.2 Élaborer et diffuser des outils de communication afin de promouvoir la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.				Ec (N)	Ec	Ec	Ec			En continu
LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES										
9. Développer et mettre en place, de façon progressive à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec	MDDEP MAMROT SAA MTQ MRNF MAPAQ									
9.1 Mettre en opération le Fonds national de l'eau.		E	E	i	A					Abandonnée
9.2 Élaborer un système de redevances sur l'utilisation de l'eau.		E	E	E	E	E	E			En cours
LE PARTENARIAT ET LES RELATIONS DU QUÉBEC										
10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec.	SAA MDDEP MAMROT MRNF SAA									

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
10.1 Amener les communautés autochtones à s'impliquer et à participer activement dans leur milieu aux niveaux local et régional, et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la collectivité québécoise en matière de gestion de l'eau.		E	E	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.	MDDEP MRI MRNF MTQ									
11.1 Signer l'entente internationale afférente à l'Annexe des Grands Lacs.		Ec	Ec	Ec	C	Ec (C)	Ec (C)			Complétée (entente signée, mais action encore active)
11.2 Participer aux rencontres de la Commission des Grands Lacs.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
11.3 Participer aux travaux de la Commission mixte internationale.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
11.4 Participer à l'étude canado-américaine sur la voie maritime.			E (N)	E	E	E	C			Complétée
12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences, dans les ententes, les organisations et les forums internationaux.	MRI MDDEP									
12.1 Définir les domaines québécois pertinents, relatifs à l'eau et présentant un intérêt pour le Québec dans les forums multilatéraux et les organisations internationales au regard de la Politique nationale de l'eau (PNE) et de la Politique internationale du Québec.		i	i	i	E (N)	E	E			En cours Note : Action reformulée en 2005-2006
12.2 Développer les principes directeurs de la participation québécoise dans le domaine de l'eau.		i	Ec	i	i (N)	E	E			En cours Note : Action reformulée en 2005-2006

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
12.3 Participer directement aux activités ou assurer un suivi des forums et organisations internationales ciblées dans le domaine de l'eau et jugés pertinents par le MDDEP et/ou le MRI.		Ec	Ec	Ec	Ec (N)	Ec	Ec			En continu Note : Action reformulée en 2005-2006
12.4 Réaliser un état de progrès de l'engagement 12 de la Politique nationale de l'eau (PNE), en complément du bilan bisannuel de la PNE, au regard de l'implication du Québec dans les organisations et forums internationaux dans le secteur de l'eau.		i	i	i	i (N)	i	i			Inactive Note : Action reformulée en 2005-2006
13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau.	MDEIE MDDEP MAMROT MTQ MRNF MRI									
13.1 Développer une stratégie de commerce extérieur et appuyer le développement des marchés extérieurs.		Ec	A							Abandonnée
LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT										
14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.	MDDEP MRNF MTQ									
14.1 Faire adopter la reconnaissance du statut du Saint-Laurent.		i	i	i	i	E	E			En cours
15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent.	MDDEP MAMROT MRNF MAPAQ MTQ									
15.1 Élaborer un cadre d'orientation sur la gestion intégrée du Saint-Laurent.		E	E	E	E	C				Complétée
15.2 Mettre en place le Comité Saint-Laurent.		i	i	i	i	E	E			En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
15.3 Mettre en place les Tables de concertation du Saint-laurent.		i	i	i (N)	i	E	E			En cours Note : Action reformulée en 2005-2006
15.4 Élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de gestion intégrée du Saint-Laurent.		i	i	i	i	E	E			En cours
16. Conclure une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre.	MDDEP MAMROT MRNF MTQ, SAIC									
16.1 Conclure l'Entente sur le plan d'action Saint-Laurent.		E	E	E	C					Complétée
16.2 Assurer la mise en œuvre de l'Entente.			E (N)	E	E	E	E			En cours
LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE										
17. Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.	MAMROT MDDEP									
17.1 Soutenir financièrement la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable des municipalités qui en font la demande.		E	E (N)	E	E	E	E			En cours Note : Les actions 17.1 et 17.2 du Bilan 2003-04 ont été fusionnées en une seule action en 2004-2005, soit 17.1.
17.2 Documenter les technologies de traitement de l'eau potable (Comité MAMROT-MDDEP-Experts).		E	Ec (N)	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu Le numéro de cette action était 17.3 en 2003-2004; il est devenu 17.2 en 2004-2005.
18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.	MDDEP MAMROT MRNF MAPAQ									
18.1 Préparer une revue de la littérature générale sur la protection des sources de captage d'eau.		E	C							Complétée
18.2 Élaborer la Stratégie sur la protection des sources de captage d'eau.		E	E	E	E	i	i			Inactive

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
18.3 Mettre en œuvre la stratégie sur la protection des sources de captage d'eau.		i	i	i	i	i	i			Inactive
19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique.	MSSS MAPAQ									
19.1 Consolider les équipes du réseau des directions régionales de santé publique (DSP) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	C			Complétée
LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES										
20. Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF SAA									
20.1 Réaliser les activités d'acquisition de connaissances sur les impacts des activités agricoles, industrielles et urbaines sur les habitats et les espèces animales concernées par ces activités.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu Note : Action reformulée en 2005-06
20.2 Restaurer et aménager les habitats d'espèces fauniques prioritaires en vue du maintien de la biodiversité et étudier le rétablissement de ces espèces dans ces milieux.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
20.3 Restaurer, entretenir et gérer des ouvrages ou structures permettant de maintenir des habitats fauniques en milieu hydrique.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
20.4 Mettre en place un programme d'aide afin de soutenir les interventions du milieu dans la protection et la restauration d'habitats fauniques.		i	A							Abandonnée
20.5 Développer et poursuivre les actions de suivi des aménagements d'habitats fauniques en milieu aquatique dans les bassins prioritaires et dans le Saint-Laurent.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.	MDDEP MAMROT MRNF MSP									
21.1 Proposer des réformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.		E	E	E	E	E	E			En cours
21.2 Entreprendre un inventaire et une cartographie des milieux humides et établir une typologie en vue de leur gestion durable, particulièrement pour les basses terres du Saint-Laurent.		E	E	E	E	E	E			En cours
22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques.	MDDEP MRNF MAPAQ									
22.1 Développer une méthodologie d'application des débits réservés écosystémiques.		E	E	E	i	i	i			Inactive
23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau.	MDDEP MAMROT MRNF MAPAQ									
23.1 Développer et établir des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et		i	i	i	i	E	E			En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
des dérivations de cours d'eau dans les bassins versants du Québec.										
24. Doter, d'ici 2005, le Québec d'un réseau de « réserves aquatiques ».	MDDEP MRNF									
24.1 Répertorier et caractériser les rivières, les lacs, le fleuve, les zones estuariennes et marines représentatives des provinces naturelles du cadre écologique de référence.		E	E	E	E	E	E			En cours
24.2 Doter le Québec d'un réseau de réserves aquatiques.		E	E	E	E	E	E			En cours
25. Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.	MRNF MDDEP MAMROT									
25.1 Évaluer les impacts des pratiques d'aménagement forestier sur les milieux aquatiques, riverains et humides en milieu public et privé.		E	E	E	E	E	E			En cours
25.2 Proposer des actions aux mesures législatives ou réglementaires ou encore des stratégies à intégrer dans les plans d'aménagement forestier.		E	E	E	E	E	E			En cours
25.3 Faire le suivi et la formation sur la révision des pratiques d'aménagement forestier.		i	i	E	E	E	E			En cours
ASSAINISSEMENT DE L'EAU										
26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant.	MDDEP MAMROT MRNF MAPAQ									
26.1 Développer une stratégie gouvernementale d'assainissement des eaux à l'échelle du bassin versant.		i	i	i	i	A				Abandonné (cette action sera réalisée par l'engagement 2)
L'ASSAINISSEMENT AGRICOLE										

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
27. Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.	MAPAQ MDDEP									
27.1 Supporter l'ensemble des entreprises agricoles visées à se conformer au REA et à adopter des pratiques de conservation.		E	E	E	E	E	E			En cours
27.2 Établir le bilan de phosphore des entreprises agricoles.		E	E	E	E	E	E			En cours
27.3 Effectuer les visites de contrôle de toutes les entreprises agricoles d'ici 2006.		E	E	E	E	E	E			En cours
27.4 Développer le principe de la capacité de support des sols agricoles (MDDEP).						E (N)	E			En cours
28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire par le Groupe de travail « Un environnement à valoriser ».	MAPAQ MDDEP									
28.1 Mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire.		E	E	C						Complétée
28.2 Contrôler à 100 % les accès aux cours d'eau par les animaux de ferme d'ici 2005.		E	E	E	E	E	E			En cours
28.3 Poursuivre l'encadrement technicoéconomique des entreprises agricoles du Québec.		E	E	E	E	E	E			En cours
28.4 Atteindre 100 % de conformité réglementaire concernant l'entreposage étanche des fumiers.		E	E	E	E	E	E			En cours
29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels.	MDDEP MAMROT MRNF MAPAQ									
29.1 Élaborer trois projets pilotes pour l'établissement de corridors boisés et de bandes riveraines en milieu agricole.		E	E	E	E	C				Complétée

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole.	MAPAQ MDDEP MAMROT MRNF									
30.1 Planter l'écoconditionnalité pour l'obtention d'aide financière dans certains programmes de soutien direct à l'agriculture d'ici 2005.		E	E	C						Complétée
30.2 Planter l'écoconditionnalité dans l'ensemble des productions agricoles.		E	E	E	C					Complétée
31. Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement, issue de l'usage des pesticides en milieu agricole.	MAPAQ MDDEP									
31.1 Accentuer l'adoption de la lutte intégrée et le développement de l'agriculture biologique pour réduire la quantité de pesticides et les risques liés à leur emploi.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
31.2 Protéger la ressource en eau en assurant la conformité du secteur agricole à la réglementation sur les pesticides.					Ec (N)	Ec	Ec			En continu
31.3 Protéger la ressource eau en réduisant la pression et les risques pour l'environnement liés à l'usage des pesticides en milieu agricole.					Ec (N)	Ec	Ec			En continu
32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes.	MAPAQ MDDEP MRNF									
32.1 Mettre en œuvre la stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ).		E	E	E	E	E	E			En cours (entente signée en 2004 entre le MAPAQ, le MDDEP et l'AAQ) Mise en œuvre toujours active
32.2 Réaliser, d'ici 2007, un portrait aquaenvironnemental des piscicultures.		E	E	E	E	E	E			En cours (phase 1 du portrait : complétée en 2005; phase 2 du portrait : en cours)
L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL										

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
33. Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).	MDDEP MRNF MAPAQ									
33.1 Préparer la mise en œuvre du PRRI aux autres secteurs visés.		E	E	E	E	E	E			En cours
33.2 Délivrer ou renouveler les attestations d'assainissement aux secteurs décrétés.		E	E	E	E	E	E			En cours
34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI.	MDDEP MRNF									
34.1 Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI.		i	i	i	E	E	E			En cours
35. Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers.	MRNF MAMROT									
35.1 Terminer la restauration des aires d'accumulation des résidus miniers rétrocédés à l'État (20 aires).		Ec	Ec	E	Ec	Ec	Ec			En continu
35.2 Appuyer les travaux de la Chaire CRSNG-UQAT-POLY en environnement et gestion des rejets miniers.		E	E	E	E	E	E			En cours
35.3 Participer aux travaux de recherche et développement sur les parcs de résidus miniers.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
L'ASSAINISSEMENT MUNICIPAL										
36. Inciter les municipalités à réduire de 20 % la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.	MAMROT MDDEP									
36.1 Inciter la réduction de la fréquence des débordements des réseaux d'égout unitaire en temps de pluie aux endroits où des usages sont susceptibles d'être récupérés.		E	E	E	E	E	E			En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
36.2 Revoir les conditions d'autorisation de travaux d'égout par le MDDEP pour empêcher l'augmentation des débordements.		E	E	E	E	E	E			En cours
37. Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec.	MAMROT MDDEP									
37.1 Élaborer, faire approuver par le gouvernement, faire appliquer par les municipalités et suivre l'application d'une stratégie, d'un plan d'action type et d'une méthodologie pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés à l'égout.		E	E	E	E	E	E			En cours
38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer le rejet d'eaux usées directement dans les cours d'eau.	MAMROT MDDEP									
38.1 Identifier les priorités d'intervention en matière d'assainissement des eaux usées au regard de nuisances environnementales.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
38.2 Supporter la réalisation des interventions en assainissement des eaux usées relativement aux cas prioritaires de nuisances environnementales identifiés par le MDDEP.		E	E	E	E	E	E			En cours
38.3 Documenter les technologies, tant conventionnelles que non conventionnelles, disponibles et avantageuses pour l'assainissement des eaux usées des petites municipalités (Comité MAMR – MDDEP - Experts).				Ec (N)	Ec	Ec	Ec			En continu
39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie.	MAMROT MDDEP									

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
39.1 Déterminer les endroits et les travaux (plan d'action).		E	E	E	E	E	C			Complétée
39.2 Inciter et suivre la désinfection des rejets d'eaux usées des stations municipales d'épuration identifiées.		E	E	E	i	i	E			En cours
40. Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.	MAMROT MDDEP									
40.1 Élaborer un plan d'action pour réduire la toxicité des effluents municipaux pour l'azote ammoniacal d'abord et les autres substances toxiques ensuite.		E	E	E	E	E	E			En cours
40.2 Mettre en œuvre et suivre le plan d'action.		i	i	i	i	i	i			Inactive
41. Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec	MDDEP MAMROT									
41.1 Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec.		i	i	i	i	i	E			En cours
41.2 Élaborer un guide de bonnes pratiques en matière de gestion des eaux pluviales.						E (N)	E			En cours
42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.	MDDEP									
42.1 Développer un programme de suivi et de contrôle de la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.		E	E	E	E	E	C			Complétée
42.2 Revoir le programme de formation des officiers municipaux afin d'augmenter leurs compétences.		E	E	E	C					Complétée
42.3 Développer des outils afin d'augmenter l'efficacité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.		E	E	E	E	E	E			En cours

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LES SERVICES D'EAU										
43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % d'ici 2012.	MAMROT									
43.1 Rédiger, diffuser et inciter l'utilisation par les municipalités d'un guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.		E	E	C						Complétée
43.2 Inciter les municipalités à réaliser des travaux planifiés de renouvellement de leurs conduites d'eau potable et d'égout.		E	E	E	E	E	E			En cours
43.3 Effectuer le suivi du renouvellement par les municipalités de leurs conduites d'eau potable et d'égout.		i	i	i	i	E	E			En cours
44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes.	MAMROT									
44.1 En vue d'assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation et du remplacement d'infrastructures, rédiger une clause et l'insérer aux protocoles d'entente encadrant le versement d'aide financière gouvernementale pour de tels travaux.		E	E	C						Complétée Note : Action reformulée en 2005-06
44.2 Suivre l'application de la clause de respect des normes de qualité des travaux présente aux protocoles d'entente signés.		i	i	i	i	E	E			En cours Note : Les actions 44.2 et 44.3 du Bilan 2003-04 ont été remplacées par cette action en 2004-05.
45. Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement.	MAMROT									

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
45.1 Concevoir un guide de décision pour effectuer et justifier le choix entre le remplacement ou la réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout.		E	E	E	E	E	E			En cours
45.2 Développer et diffuser de l'information pour inciter où c'est avantageux, l'utilisation des techniques de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout.		i	i	E	E	E	E			En cours Note : était inclus dans l'action 45.1 dans les Bilans 2003-04 et 2004-05
45.3 Suivre la progression de l'utilisation des techniques de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout.		i	i	i	i	i	i			Inactive Note : Action portant le numéro 45.2 dans les Bilans 2003-04 et 2004-05
46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau.	MAMROT									
46.1 Statuer entre la poursuite du développement et de l'expérimentation d'une méthode de calcul du coût de revient des services d'eau municipaux entrepris dans le cadre du programme TICQ-1997 ou le recours aux indicateurs de gestion municipaux pour déterminer ce coût.		E	E	C						Complétée
46.2 Examiner le recours aux indicateurs de gestion municipaux pour déterminer le coût de revient des services d'eau et voir si un complément d'information ou de nouveaux indicateurs sont nécessaires à cette fin.		E	i	E	E	C				Complétée Note : L'action 46.2 du Bilan 2003-04 a été remplacée par cette action en 2004-05.
46.3 Recourir aux indicateurs de gestion municipaux pour déterminer le coût de revient des services d'eau.		i	i	i	i	i	C			Complétée Note : L'action 46.3 du Bilan 2003-04 a été remplacée par cette action en 2004-05.
47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés.	MAMROT									

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
47.1 État de situation et recommandations sur les besoins ainsi que les outils appropriés existants, à adapter ou à développer pour mesurer la performance de la gestion des services d'eau municipaux.		i	i	i	i	i	C			Complétée
47.2 Le cas échéant, faire appliquer, adapter ou développer les outils appropriés.		i	i	i	i	i	C			
47.3 Le cas échéant, diffuser et expliquer ces outils aux municipalités pour qu'elles les appliquent et mesurent la performance de la gestion de leurs services d'eau.		i	i	i	i	i	C			
47.4 Le cas échéant, suivre l'application de ces outils, colliger les résultats et faire un bilan de leur application.		i	i	i	i	i	C			
48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire.	MAMROT									
48.1 Engager le maximum de fonds au sous-volet 1.3 d'expérimentation de nouvelles technologies du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000.		E	E	E	C					Complétée
48.2 Inventorier, évaluer et faire connaître les nouvelles technologies et les meilleures façons de faire en matière de services d'eau.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			
48.3 Produire et diffuser la 3 ^e édition du <i>Répertoire des projets d'expérimentation de nouvelles technologies subventionnés dans le cadre des programmes Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1994, 1997 et 2000.</i>		i	i	i	i	i	i			Inactive

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
49. Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.	MAMROT MDDEP									
49.1 Élaborer, approuver et appliquer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable et rendre l'attribution d'aide financière conditionnelle à l'adoption par les municipalités de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites.		i	i	E	E	E	E			En cours Note : Les actions 49.1 et 49.2 du Bilan 2003-04 ont été fusionnées et remplacées par cette action en 2004-05 (libellé simplifié en 2005-06).
49.2 Suivi et bilan de l'application de la stratégie et de la condition.		i	i	i	i	i	E			En cours Note : L'action 49.3 du Bilan 2003-04 porte maintenant le numéro 49.2 dans le présent plan d'action.
50. Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux.	SIQ MDDEP									
50.1 Signature d'une entente MDDEP-SIQ annonçant les engagements concernant les immeubles en propriété de la SIQ.		E	E	A						Abandonnée
50.2 Progressivement, à compter de 2004, doter tous les bâtiments publics existants de compteurs d'eau.		E	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
50.3 Collaborer avec le MDDEP à la mise en place d'un programme de sensibilisation à l'intention des différents partenaires gouvernementaux pour les inciter à réduire leur consommation d'eau dans le cadre de leurs opérations.		i	i	i	i	E	E			En cours
51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi.	MAMROT									

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
51.1 Élaborer des documents types pour encadrer la délégation au secteur privé de la gestion des services d'eau municipaux.		i	i	E	E	E	E			En cours
51.2 Faire approuver, diffuser et expliquer aux municipalités les documents types élaborés.		i	i	i	i	i	i			Inactive
51.3 Suivi et bilan des délégations de gestion effectuées sur la base des documents types.		i	i	i	i	i	i			Inactive
LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU										
52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec.	MDDEP MAMROT MRNF MTQ SAA MTO									
52.1 Élaborer un programme d'aide aux municipalités riveraines du Saint-Laurent pour le développement d'accès publics.		i	E	i	i	i	i			Inactive
52.2 Élaborer un programme d'aide pour les municipalités riveraines des lacs et cours d'eau pour le développement d'accès publics.		i	i	i	i	i	i			Inactive
52.3 Mise à jour du <i>Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine.</i>		E	E	E	C					Complétée
53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec.	MRNF									
53.1 Élaborer une stratégie de relance de la pêche récréative et mettre en œuvre ses actions.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de	MDDEP MELSO									

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2013	2013-2018	
consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.										
54.1 Mettre en œuvre les recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau.		Ec	Ec	i	i	i	E			En cours
55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec.	MTO MAMROT MRNF MTQ									
55.1 Développer le Sentier maritime du Saint-Laurent.		E	E	E	E	E	E			En cours
56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable.	MTO MAMROT MTQ									
56.1 Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, développer le potentiel touristique et les retombées économiques liées aux croisières internationales.		E	E	E	E	E	E			En cours
56.2 Dans les villes portuaires bordant le Saint-Laurent, soutenir les initiatives favorisant le développement des croisières internationales.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			En continu
LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE										
57. Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans.	MDDEP MAMROT MRNF MRI MAPAQ MTQ MTO SAA SIQ									
57.1 Identifier des indicateurs de suivi pour chacune des actions découlant des engagements de la PNE		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			Complétée Note : Action reformulée en 2004-05

AXES D'INTERVENTION DE LA PNE Engagements Actions	Maître d'œuvre* Partenaires	Progression de l'action								État d'avancement Au 31 mars 2008
		2002- 2003	2003- 2004	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	2007- 2008	2008- 2013	2013- 2018	
57.2 Faire les bilans annuels sur la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.		Ec	Ec	Ec	Ec	Ec	Ec			Bilan annuel complété chaque année , mais action en continu Note : était inclus dans l'action 57.1 avant 2004-05
57.3 Développer la méthodologie d'évaluation et réaliser l'évaluation quinquennale de la Politique nationale de l'eau.		E	E	E	E	E	E			En cours Note : Le numéro de cette action était 57.2 avant 2004-2005.

*LÉGENDE

- MAMR : Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- MDDEP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- MDEIE : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- MRI : Ministère des Relations internationales
- MRNF : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- MSP : Ministère de la Sécurité publique
- MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux
- MTO : Ministère du Tourisme
- MTQ : Ministère des Transports du Québec
- SAA : Secrétariat aux Affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif)
- SAIC : Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (ministère du Conseil exécutif)
- SIQ : Société immobilière du Québec